

Raisonnance

Le cahier de réflexion des maires francophones

Septembre 2019



Sommaire

Édito

Questions & réflexions

- 4 La ville, lieu d'échanges et de rencontres, sait accueillir dans sa diversité le fait religieux
- 7 Villes et communautés religieuses : potentiel d'un partenariat pour le développement durable
- 10 Peindre sur la même toile
- 14 Burkina Faso : Religion et solidarité
- 16 Diversité, un concept clé de la religion, quels seuils de tolérance ? Comment investir cette notion pour encourager le vivre ensemble en harmonie

Du concept au concret

- 20 Maroc : la liberté de conscience et le rôle des élus locaux
- 24 La place de la religion dans la fabrication de l'intelligence dans l'éducation via l'exemple de l'éducation au sahel
- 28 Tunisie : démocratie locale et fait religieux
- 32 Balta-Bouauouène : une des municipalités filles du « Printemps Tunisien »

Expériences de ville

- 36 Les enjeux du « zonage religieux » en contexte urbain : l'expérience montréalaise
- 39 Faits religieux et aménagements urbains en Tunisie : entre ouverture démocratique, régulations politiques et permissivité dans les pratiques
- 42 La religion islamique et la co-construction de la ville Porto-Novo
- 46 Religion et gouvernance locale
Le rôle de la mosquée dans le quartier

La revue Raisonnement est une publication semestrielle de l'Association Internationale des Maires Francophones, opérateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour la coopération décentralisée - Directeur de publication : Pierre Baillet - Rédacteur en chef : Charlotte Bleuven - Contributeurs : Noureddine Ayouch, Armand Roland Pierre Béouindé, Hatem Bourial, Frédéric Dejean, Boubacar Elhadji, Mohamed-Chérif Ferjani, Iqbal Gharbi, Raja Gmir, Alban Kakai, Hygin Kakai, Lorenzo Kihlgren Grandi, Joseph Maïla, Lionel Prigent, Mahamadé Savadogo, Imène Zaâfrane Zhioua - Crédits photos : Shutterstock, Getty Images, Alamy Stock Photo (Rodolfo Contreras, Cora Unk, Boaz Rottem, Kevin Howchin, Westend61 GmbH, RooM the Agency, Tetra Images, Jon Arnold Images Ltd, Robertharding) - Conception et réalisation : AIMF, 9 rue des Halles, 75001 PARIS. www.aimf.asso.fr

Le fait religieux pour une gouvernance urbaine durable

Par Armand Roland Pierre Béouindé,
Maire de Ouagadougou

Si vous venez à Ouagadougou, passez par la gare. Vous y trouverez les traces de la première mosquée dans ce quartier qui s'appelait Moémin. Cela veut dire « chez les musulmans ». Une page d'histoire s'est écrite en ce lieu. Elle rapporte comment le fait religieux, dont les monuments, a pris place. Est-ce seulement cela, une ville : un voisinage de monuments, qui portent les coutumes et la mémoire des hommes ?

Ouagadougou est une agglomération jeune, vivante qui accueille chaque année de nouveaux habitants, qui recherchent un toit, des conditions d'existence et une reconnaissance : il leur faut trouver une place qui les attachent à la vie de notre cité. La vitesse et l'ampleur de notre croissance urbaine agissent sur notre manière de vivre : leur environnement est transformé ; les services attendus sont de plus en plus difficiles à assurer, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau, de la gestion des déchets, de l'éducation et de la culture, de la santé, etc. ; et les évolutions ne manquent pas d'atteindre même les croyances personnelles, politiques et religieuses. Tout change donc. Et pourtant, nous gardons nos repères : nous lisons la ville à partir de ces lieux symboliques, nous y vivons grâce à ses services ; enfin ce en quoi nous croyons nous donne la force chaque matin.

À Ouagadougou, on repère partout les influences de la foi. Elle structure l'espace, la vie quotidienne, les relations entre les individus. Le fait religieux s'invite dans notre gestion quotidienne car il est présent

dans le fonctionnement de nos écoles, de nos dispensaires et de nos hôpitaux, par exemple. Il rassemble aussi lorsqu'une communauté célèbre une fête de son calendrier et s'adresse à toute la population. Aujourd'hui, cela n'apparaît plus si ordinaire de faire travailler ensemble les religions. C'est pourtant ce que nous vivons depuis longtemps.

Nous pouvons témoigner de cette expérience. Nous pouvons aussi expliquer les limites et les exigences au quotidien. Ici, nous ne cultivons pas les esprits des communautés mais l'esprit d'une même communauté municipale dans

laquelle tous se mobilisent pour travailler à l'amélioration de notre ville. Dans les quartiers, dans les écoles, dans les hôpitaux, dans les lieux cultuels, nous avons appris à respecter les confessions et à poursuivre un même but en faveur de la population.

confessions et à poursuivre un même but en faveur de la population.

La question de la présence du fait religieux dans la ville a pris une importance récente. La conférence de Berlin en février 2016 sur « partenaires du changement, les religions et l'agenda 2030 pour le développement durable » a eu pour but de renforcer et d'institutionnaliser la coopération entre gouvernements et acteurs religieux. Lors de la semaine mondiale de l'eau à Stockholm en août 2016, il a été rappelé combien le fait religieux pouvait contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable fixés par l'ONU. Comment de nouveaux modèles de gouvernance, adaptés à des contextes, peuvent-ils construire une société plus inclusive ? ■



Questions & réflexions

Par Lionel Prigent

La ville, lieu d'échanges et de rencontres, sait accueillir dans sa diversité le fait religieux

Sur la place du Martray, à Tréguier, juste devant la cathédrale Saint-Tugdual, une statue d'Athéna veille sur un enfant du pays. Philosophe, écrivain, académicien, administrateur du Collège de France, Ernest Renan a vécu entre sa ville natale et Paris, de 1823 à 1892. Sa vie fut entièrement consacrée à un projet philosophique : comprendre ce qui fait société. Une place importante est accordée à l'idée religieuse et sa place dans notre temps.

Séminariste, il suit des études de philosophie. Sa thèse de lettres, soutenue en 1852, portait sur le grand philosophe arabe Averroès. Dix ans plus tard, il est nommé professeur d'hébreu au Collège de France. Son œuvre fut longtemps décriée par les conservateurs de tous bords qui n'entendaient pas comprendre la complexité d'un propos. Il a cultivé tout au long de sa vie une balance entre le respect des individus dans leur foi et la critique infaillible des dogmes.

Une déesse grecque, une cathédrale et l'hommage à un homme, dans une ville qui célèbre chaque année le pardon de Saint-Yves... Il ne suffit pas d'un hasard de naissance pour qu'une telle situation soit possible. La Bretagne est sans doute aujourd'hui un lieu étrange pour qui y vient en visiteur. Dans chaque bourg, la mairie fait face à l'église ; les références religieuses abondent sur l'espace public et font la joie des touristes pressés de découvrir les enclos paroissiaux, les calvaires et les vieilles chapelles. Mais ces visiteurs savent-ils seulement que ces objets sont aussi l'héritage d'une longue émulation entre catholiques et laïcs. Dans chaque commune, les écoles privées et les écoles publiques continuent de cohabiter, les patronages affichent encore les photos de leur longue histoire, des prêtres en soutane d'un côté et des militants des mouvements de jeunesse de l'autre. Les querelles étaient vives, souvent au sein même des familles, mais elles n'engageaient pas à exclure : on trouvait des militants communistes dans les églises et des catholiques qui élisaient des maires rouges.

Aujourd'hui, les objets religieux se sont fondus dans le paysage et leur suggèrent une part de mystère et d'éternité. Les querelles se sont tuées, la société s'est sécularisée, tout en veillant à son héritage car les valeurs d'égalité et de solidarité y restent vives. Et la présence simultanée des modes de représentation du monde a nourri des parcours illustres. Mona Ozouf en a porté témoignage dans un beau récit autobiographique¹, dans lequel elle rapporte son expérience du ballottement entre trois cultures : celle de la Bretagne à la maison, celle de la France à l'école et enfin celle de l'église au catéchisme et dans la famille. Parce que toutes

étaient portées par un être cher, aucune ne pouvait s'effacer. Aucune non plus ne pouvait seule imposer une vérité.

Dans un autre contexte, Amartya Sen a rapporté sa propre expérience² qui le renvoie également à des affiliations de différentes natures : nationale, ethnique, professionnelle, familiale, religieuse. Or, rappelle-t-il, l'identité n'est pas réductible à un seul trait. Il est irréductible tout cela à la fois. La tentation est grande cependant de vouloir imposer une primauté. Il y faut une ombre de doute et la modestie suffisante pour entretenir le respect d'autres pensées...

Les villes sont par essence les lieux des échanges et des rencontres. Cette affirmation désigne le plus souvent les questions économiques et sociales. Mais elles concernent en fait toutes les affaires humaines, tous les aspects de la société et le religieux n'y fait pas exception.

Parce que la religion participe de la société, toutes les villes ont accordé une place au fait religieux et aux objets qui en permettent l'expression liturgique.

Parce que la religion participe de la société, toutes les villes ont accordé une place au fait religieux et aux objets qui en permettent l'expression liturgique.

et prospèrent sur les mêmes espaces urbains, au gré des relations mouvantes avec les composantes de la société. Ces espaces sont devenus à la fois l'expression d'un syncrétisme global et les théâtres de résistance à cette nouvelle modernité.

Mais la situation à décrire est devenue inédite car elle ressemble aujourd'hui au contexte de Babel. Les mutations de ces dernières décennies, l'accroissement de la population, l'amélioration des mobilités et des systèmes de communication, la métropolisation ont accéléré les brassages. Les espaces urbanisés se sont accrus pour accueillir de plus en plus d'habitants, provenant de nombreux horizons et porteurs de cultures qui s'entrechoquent. Les territoires des religions sont moins aujourd'hui de vastes régions d'influence exclusive que des réseaux qui coexistent

Mais la situation à décrire est devenue inédite car elle ressemble aujourd'hui au contexte de Babel. Les mutations de ces dernières décennies, l'accroissement de la population, l'amélioration des mobilités et des systèmes de communication, la métropolisation ont accéléré les brassages. Les espaces urbanisés se sont accrus pour accueillir de plus en plus d'habitants, provenant de nombreux horizons et porteurs de cultures qui s'entrechoquent. Les territoires des religions sont moins aujourd'hui de vastes régions d'influence exclusive que des réseaux qui coexistent

Comme la ville est vivante, les communautés de fidèles changent, disparaissent et se renouvellent. Certains lieux de culte sont réinvestis, parfois par de nouveaux fidèles

L'AUTEUR LIONEL PRIGENT

est Professeur des universités à l'Institut de Géoarchitecture de Brest où il enseigne l'économie et l'urbanisme. Il étudie les politiques publiques et leurs transformations, particulièrement sur les territoires urbains.



¹ Mona Ozouf, Composition française. Retour sur une enfance bretonne. Paris : Gallimard, 2009. 264 p.

² Amartya Sen, Identité et violence. Paris : Odile Jacob, 2015. 288 p.

d'une autre religion, d'autres sont simplement abandonnés. Au Québec, la réutilisation des églises est devenue un sujet extrêmement important avant de le devenir aujourd'hui en Europe. Ces lieux doivent retrouver une fonction, surtout quand ils ont conservé une force patrimoniale qui complique l'installation de nouveaux usages, si possible « dans le respect de leur ancienne occupation » : lieux d'exposition et de culture, accueil de services publics, logements, mais aussi commerces, bars, boîtes de nuit, etc.

Mais les expressions du religieux dans la ville sont bien plus nombreuses que les seuls objets de culte : ce sont aussi des organisations spatiales, des formes urbaines et parfois des quartiers entiers qui se confondent alors avec des assignations communautaires. Le terme « ghetto » est ainsi né à Venise de la relégation des habitants juifs dans une partie de la ville. Mais on trouve depuis à travers le monde des quartiers juifs, musulmans, chrétiens, et les quartiers chinois. Les symboles religieux cristallisent alors les tensions qui peuvent dégénérer en conflits entre communautés. Le problème est le plus souvent dans une alternative exclusion/intégration qui apparaît bien insuffisante.

« Dieu habite dans la ville », a déclaré le pape François, le 27 novembre 2014, s'adressant aux participants du Congrès international de la pastorale des grandes villes. Il illustre les nouveaux prosélytismes qui occupent les espaces urbains. Toutes les grandes religions,

ainsi que des groupes plus récents comme les mouvements évangéliques et les Témoins de Jéhovah tentent de conquérir de nouveaux fidèles. Surtout, lorsqu'ils en ont l'opportunité, ces groupes se saisissent des questions que la force publique, soucieuse d'efficacité ou d'équilibre budgétaire, a désertées : le social et la santé, l'éducation... Au jour d'aujourd'hui, comment on fait ? Comment on fait dans les banlieues qui sont inaccessibles ? Ce sont des ONG qui s'en occupent ! En Afrique, comment on fait pour gérer les centres de santé... En matière d'éducation, que fait-on des écoles coraniques ?...

Comme la ville est vivante, les communautés de fidèles changent, disparaissent et se renouvellent.

Or, faire société, localement, rend nécessaire la circulation : des hommes, des biens et des idées. L'échange et la confrontation à l'autérité sont indispensables pour saisir les contradictions sociales internes et pour pouvoir dépasser les enfermements de la routine.

C'est pourquoi les villes ne sont pas seulement le carrefour des rencontres et des innovations, elles doivent aussi favoriser les réajustements permanents, tant des formes urbaines que des usages. Ceux qui seraient tentés d'imposer leur lecture absolue des régulations sociales, en particulier sur des bases religieuses, doivent méditer les objections qui ont été opposées à leurs prédécesseurs : l'impossibilité de maintenir leur règle dans la durée ; l'irruption certaine d'une déviation ; enfin, l'échec assuré d'une extension générale de leur volonté. Faire évoluer nos villes vers toujours plus de bien vivre ensemble est un défi que doivent relever les

politiques des villes pour que chacun puisse s'y sentir à sa place, quelle que soit sa confession, mais aussi pour que chaque confession puisse prendre place au sein d'une même communauté de non-croyants et de croyants. La religion n'a plus la place centrale qu'elle pouvait avoir auparavant, parce que les croyances sont multiples, mais aussi parce que les sociétés, et donc les villes, se sont reconnues dans des valeurs citoyennes, et non plus religieuses.

Puisque les êtres humains se vivent en « animaux politiques », naturellement en société et au cœur de la cité, ils sont travaillés de multiples mouvements personnels qui engagent l'ensemble de leurs comportements. Ils sont à la fois centrés sur leur condition propre, cellule familiale et aujourd'hui professionnelle, engagés dans une relation citoyenne qui les lie à une communauté de destin, et ils ont enfin la liberté de participer à une communauté de foi. La distinction des pouvoirs temporels et spirituels a été nécessaire pour que toutes les religions monothéistes puissent s'organiser. C'est cette distinction qui a conduit à établir progressivement la définition de nos sociétés modernes, que Machiavel a exploré à travers la figure du Prince pour faire émerger le concept moderne d'État,... Revenir sur cette distinction des pouvoirs mais aussi des responsabilités serait un piège.

Pour terminer, il nous faut retourner à Tréguier, devant la statue d'Ernest Renan. Sur le socle, on peut y lire quelques fragments de pensée du philosophe : « La foi qu'on a eue ne doit jamais être une chaîne. L'homme fait la beauté de ce qu'il aime et la sainteté de ce qu'il croit ». ■



L'AUTEUR LORENZO KIHLGREN GRANDI

est docteur en Études Politiques à l'EHESS de Paris et à la LUISS de Rome et maître de conférences en City Diplomacy à l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po-PSIA). Il préside le groupe de travail Mondialisation, Territoires et Intégration auprès de l'Association Internationale des Écoles et des Instituts d'Administration (AIEIA). Son expertise s'articule autour des enjeux de la diplomatie des villes, de la diplomatie culturelle et de la coopération multilatérale. À ce titre, il a collaboré avec la Commission Européenne, l'UNESCO, l'Ambassade d'Italie en Iran et en France et a fondé le think-and-do tank « Urban Flag » en charge d'accompagner les villes dans leur stratégie d'internationalisation. Il a également été collaborateur du Maire de Milan de 2014 à 2015, où il a impulsé l'internationalisation de la ville dans le cadre de l'Exposition Universelle de 2015. À la suite de ses contributions théoriques et pratiques, il a été nommé fellow de l'Alliance des Civilisations des Nations Unies.

Questions & réflexions

Par Lorenzo Kihlgren Grandi

Villes et communautés religieuses : potentiel d'un partenariat pour le développement durable

La dernière Conférence des Nations Unies pour le Climat, la COP24 de décembre 2018 à Katowice, en Pologne, a été marquée par la participation d'acteurs traditionnellement peu représentés dans les grandes instances internationales : maires et représentants religieux.

En réaction à leur statut historique de principale source de pollution au niveau mondial, les villes se positionnent progressivement comme moteur du développement durable. De l'éducation environnementale dans les écoles à

l'aménagement urbain, des politiques de transport à la gestion des déchets, les initiatives mises en place en ce sens touchent aux différents secteurs de l'action municipale et sont réalisées par un nombre croissant de mairies dans le monde. Les réseaux de villes spécifiquement voués à coordonner et impulser cette démarche, tels que ICLEI, C40 ou 100 Resilient Cities, ont d'ailleurs su en mesurer les impacts concrets, en renforçant considérablement la reconnaissance internationale de l'action municipale. « *Les états parlent, les villes agissent* », voilà ce que l'on entend dans les coulisses de nombreux hôtels de ville.

Alliés incontournables des défenseurs de l'environnement, les maires « écologistes » ont en effet mis en place un activisme qui débouche parfois sur des affrontements ouverts avec leurs gouvernements nationaux respectifs. C'est le cas célèbre des quasi trois-cents maires américains qui ont souscrit à la déclaration *We Are Still In* (*Nous sommes encore dedans*) publiée en juin 2017 suite à l'annonce du gouvernement Trump de retrait du pays de l'Accord de Paris. Parmi les signataires, on retrouve d'ailleurs de nombreux représentants des communautés religieuses américaines.

On assiste en effet à une dynamique transversale aux différentes confessions : au cours des dernières années, les dignitaires religieux ont multiplié déclarations et démarches concrètes conciliant valeurs spirituelles et enjeux durables... Le potentiel urbain du message des religions appelle à une démarche innovante de la part des mairies.

En ce qui concerne le catholicisme, cette approche trouve son principal inspirateur dans la figure du pape François, dont le discours global sur le développement durable a marqué les esprits. Dans son *Laudato si'* (« Loué sois-tu »), encyclique « sur la sauvegarde de la maison commune » publiée en 2015, le pape invite les membres de l'église à s'inspirer du saint dont il porte le nom, patron des écologistes, afin de réaliser « à quel point sont inséparables la préoccupation pour la nature, la justice envers les pauvres, l'engagement pour la société et la paix intérieure ». L'encyclique mentionne également l'engagement des autres églises chrétiennes, et notamment celui de Bartholomée I^{er}, primat de l'Eglise orthodoxe de Constantinople, surnommé le « Patriarche vert » pour avoir placé, depuis plusieurs décennies, l'écologie au centre de son message pastoral. Au cours des dernières années, les différentes

par l'ONG chrétienne *A Rocha UK : Eco-church*. À une échelle plus restreinte mais fort évocatrice, la Mairie d'Assise en Italie, ville natale de saint François et destination de 6 millions de visiteurs chaque année, collabore depuis 2017 avec une coalition de 40 organisations catholiques afin de réduire de 40% les émissions de carbone d'ici 2030.

Du côté de l'islam, une forte sensibilité environnementale a également été démontrée récemment. La *Déclaration Islamique sur le Changement Climatique Mondial* a été adopté à Istanbul en 2015 par un vaste groupe de leaders religieux, responsables des politiques de développement international, académiciens, activistes et représentants de la société civile. Cette Déclaration reconnaît la responsabilité de l'homme dans la crise climatique et, en évoquant les préceptes du

“ Au cours des dernières années, les dignitaires religieux ont multiplié déclarations et démarches concrètes conciliant valeurs spirituelles et enjeux durables... Le potentiel urbain du message des religions appelle à une démarche innovante de la part des mairies.”

églises chrétiennes ont d'ailleurs su mettre en place une coopération œcuménique locale inspirée par les valeurs qu'elles partagent. En France, les communautés catholiques, orthodoxes et protestantes ont lancé en octobre 2017 le label *Église verte*, afin d'encourager paroisses, églises locales, monastères et établissements chrétiens à effectuer un « éco-diagnostic » de leur engagement envers l'environnement (consommation d'électricité, empreinte carbone, etc.). Une initiative similaire avait été lancée l'année précédente en Angleterre et au Pays de Galles

Coran, invite les musulmans du monde entier et leurs leaders à s'engager activement dans la lutte contre le changement climatique. Afin de mettre en valeur le développement durable à l'échelle urbaine, l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) a lancé en octobre 2017, avec le soutien de l'Arabie Saoudite, le *Prix d'Excellence de la Ville Islamique Verte*, dont les premiers lauréats seront annoncés à l'automne 2019. Le lien entre islam et développement durable est symboliquement évident à la Mecque, où

le programme de pèlerinage « vert » qui vise à réduire les déchets de deux tiers d'ici 2030 a été mis en place dès 2018.

Quant à la religion juive, on signale la publication en 2015 de la *Lettre Rabbinique sur la Crise Climatique*, signée par 425 rabbins américains, qui appelle les juifs du monde entier à un renouveau de la justice sociale amendée d'une dimension écologique inspirée de la Torah. Inspirées du modèle des Eco-Churchs, les synagogues anglaises ont par ailleurs collaboré avec A Rocha pour la mise en place du programme *Eco-Synagogue*, lancé en janvier 2018.

Enfin, les sanctuaires bouddhistes sont connus pour être des îlots de biodiversité où les pèlerins sont invités à respecter faune et flore locales. Les moines bouddhistes thaïlandais sont d'ailleurs à la tête du « 99,999 Trees Project » qui encourage les fidèles à planter des arbres. Avec leurs homologues du monde entier, les moines ont adopté la pratique d'entourer les arbres menacés d'être abattus de leur robe ocre pour en signaler la valeur sacrée.

L'assonance évidente dans le rapport à la Création de ces communautés religieuses et des autres non mentionnées, a permis la diffusion d'instances multiconfessionnelles dévouées à la collaboration et au partage de bonnes pratiques en matière. D'ailleurs, des nombreuses initiatives ont vu le jour à cet égard.

À un niveau non gouvernemental, un rôle de premier plan est joué par l'*Alliance of Religions and Conservation* (ARC), institution laïque fondée en 1995 à Londres par le prince Philip.

La capacité de l'Alliance à impulser une vaste gamme de collaborations entre religions et groupes écologistes en a fait un allié précieux de l'*Équipe spéciale interorganisations Religion et Développement* de l'ONU, qui réunit dix-neuf de ses fonds, institutions et programmes partageant la volonté d'inclure les communautés religieuses dans l'effort global pour la réalisation des Objectifs de développement durable.

À niveau local, la dimension interreligieuse apparaît sur le devant de la scène mais le fort accent sur le dialogue interculturel laisse souvent peu d'espace à l'action durable au sens plus large. Des instances telles que *Bordeaux Partage* ou encore *Marseille Espérance*, réunissant les responsables des grandes religions et spiritualités autour des maires respectifs, se focalisent sur leur vocation primaire de favoriser la connaissance mutuelle et combattre l'extrémisme et l'intolérance.

Fort de son rôle de connecteur entre local et international, ONU Habitat, le programme des Nations Unies pour les établissements humains, s'engage actuellement à faciliter la réflexion globale sur l'intégration des groupes religieux dans les stratégies durables urbaines. À travers des initiatives telles que le « *Faith-Based Urban Thinkers Campus* » convié à Singapour en novembre 2017, le programme onusien est en train de solliciter une réflexion interne aux groupes religieux autour de leur contribution à l'Objectif de développement durable numéro 11, voué à la réalisation de villes et établissements humains « ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

Or, les retombées concrètes de cette collaboration restent encore largement à explorer : les quelques bonnes pratiques jusqu'ici évoquées représentent en effet plus l'exception que la règle. À côté du travail de sensibilisation de la communauté de croyants et pèlerins, de la construction ou la rénovation écologiques d'édifices de culte ou encore de la protection de la biodiversité des sanctuaires, le potentiel urbain du message des

religions appelle à une démarche innovante de la part des mairies.

Si les divers équilibres socio-économiques et politiques des zones urbaines empêchent la définition d'une stratégie universelle prête à l'emploi, toute mairie a néanmoins la possibilité d'assurer une action sur mesure et évolutive en adaptant une logique participative et inclusive au développement durable. Il ne s'agit donc pas de mettre en place un nouveau dispositif d'action municipale, mais d'intégrer les communautés religieuses dans un plan plus vaste où la mise en réseau et la valorisation des ressources humaines du territoire assurent une force propulsive capable de s'auto-alimenter et de répondre aux évolutions très dynamiques des sociétés urbaines.

Les plateformes de dialogue préexistantes pourraient non seulement être mises à contribution pour lancer des initiatives durables conjointes mais aussi devenir une composante d'une grande table municipale pour le développement. En y dédiant peu de ressources, les mairies pourraient mettre en place et impulser des plateformes d'échanges multiples et fécondes qui permettraient aux fondations religieuses de financer les projets pilotes des start-ups environnementales, aux programmes municipaux de mobilité douce ou de tri, de bénéficier de l'appui des autorités religieuses, à ces dernières d'interagir avec les chercheurs pour armer leur message de contenus scientifiques, aux agences de développement économique et du tourisme d'intégrer les monuments religieux dans un plan de marketing territorial durable, ou encore aux associations environnementalistes de collaborer avec les gardiens des domaines religieux à la préservation de la biodiversité urbaine. Autrement dit, il s'agit de déclencher les différentes énergies de la communauté urbaine afin de tracer une route partagée et innovante vers le futur durable de la ville.

Parallèlement à cette démarche locale, s'ouvre aux mairies l'opportunité de profiter de nombreux avantages politiques, économiques et techniques conséquents à un positionnement international de leur ville. La nature transnationale du défi de la durabilité et la diffusion de l'approche durable parmi les différentes communautés religieuses urbaines appellent au renforcement de l'activisme transnational les mairies du monde. La coopération bilatérale et multilatérale entre villes pourra ainsi se renforcer à travers la volonté politique commune d'intégrer la relation avec les groupes religieux dans la définition des stratégies de développement local.

“ La coopération bilatérale et multilatérale entre villes pourra ainsi se renforcer à travers la volonté politique commune d'intégrer la relation avec les groupes religieux dans la définition des stratégies de développement local.”

Une dynamique qui résonne avec la perspective transnationale propre des religions, porteuses par définition d'une vision qui dépasse les frontières de la communauté locale et nationale. L'heure est venue pour que villes et groupes religieux explorent conjointement ces collaborations innovantes et inédites, certainement sources d'une vision et de synergies jusque-là peu exploitées mais extrêmement prometteuses à qui saura maîtriser le mode d'emploi. ■





L'AUTEUR JOSEPH MAILA



est professeur de géopolitique et directeur du programme Médiation au sein de l'Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Négociation (IRENE) à l'ESSEC. Spécialiste du Moyen-Orient, de l'islam et de la sociologie des conflits, Joseph Maila, d'origine libanaise, a été aussi le premier laïc à avoir occupé le poste de recteur de l'Institut catholique de Paris. Il a également créé et dirigé le Centre de recherche sur la paix (CRP) et l'Institut de formation à la médiation et à la négociation (IFOMENE) à l'Institut catholique de Paris. En 2009, il a pris la direction du « Pôle Religions » créé au ministère des Affaires étrangères français par Bernard Kouchner. Il en a dirigé la Prospective de 2010 à 2013.

Questions & réflexions

Interview

De Joseph Maila

Peindre sur la même toile

La religion se positionne de manière très spécifique dans chaque pays, en fonction d'une configuration de pouvoirs, c'est-à-dire en fonction d'une constellation de rapports qui relèvent du droit, de la Constitution, du politique, et bien sûr, des rapports sociaux. À ce postulat de base s'ajoute la diversité du paysage francophone : les cultures religieuses, juridiques et les rapports à la laïcité sont tous différents au sein de l'espace francophone.

La question de la place des religions au sein des collectivités amène inévitablement à celle de la laïcité, principe posé par certains pays comme une solution claire et indiscutable : est-ce aussi simple que cela ?

La réflexion à partir du modèle laïc n'aide pas beaucoup. Elle postule et tente de généraliser une césure qui n'est pas réelle partout. Évidemment, nous pouvons surmonter la différence religieuse si nous passons tous à la laïcité, si nous faisons fi de la religion comme prescripteur de relations juridiques et sociales. Certains États vont dans ce sens. Mais dans la réalité, bien peu de sociétés sont dans une séparation aussi marquée, aussi tranchée. Si on peut souhaiter, dans l'absolu, la laïcité, la pire des choses est de la forcer, de vouloir l'appliquer à des contextes qui ne s'y prêtent pas. Religions, ethnies, régions, communautés, sont des marqueurs culturels. Pourquoi ne pas tenir compte des particularités, des différences ? Pourquoi ne pas vivre ces différences, dans l'unité ?

Il me semble que l'important est de tenir compte démocratiquement des aspirations de la population locale. La place du religieux dans une petite localité éloignée d'un grand centre urbain, sera différente de la place qu'il occupe dans une métropole.

S'agissant du Liban, peut-il servir d'exemple ?

Le Liban est un cas très intéressant parce que c'est le seul État, parmi les États arabes, dont le texte constitutionnel ne pose pas de religion. Pourtant, c'est l'État le plus communautarisé du monde. Ça n'est pas un État non-laïc mais pas non plus un État non-religieux. Toutes les religions y sont tolérées, chacune a un petit bout de

pouvoir. L'État lui, ne revendique nulle part une religion spécifique, à la différence de l'Égypte ou d'autres pays. Mais cela ne signifie pas qu'il est non-croyant. Selon l'article 50 de la Constitution : le Président prête serment devant le « Très Haut » mais reconnaît la liberté de conscience. C'est un État communautaire.

Vous distinguez religions et communautés ?

Le Liban est un État dans lequel les religions sont perçues sous l'angle des communautés. Elles ont un statut de droit public qui donne droit à avoir des écoles, des hôpitaux et une représentation des communautés au sein de l'appareil d'État. Les communautés religieuses, avec leurs organisations de jeunes, leurs écoles, leurs centres de soins, contribuent au développement des villes. La répartition des charges de l'État

se fait au prorata des communautés. Ce n'est écrit officiellement nulle part mais c'est la coutume constitutionnelle, le pacte national. Vous ne pouvez pas

faire de gouvernement sans parité communautaire. On dit de ces sociétés, qu'elles sont de démocratie consociative : la représentation des communautés y est primordiale, supérieure souvent à celle des idées. La Suisse, la Belgique et bien des États africains fonctionnent ainsi également.

Si on peut souhaiter, dans l'absolu, la laïcité, la pire des choses est de la forcer, de vouloir l'appliquer à des contextes qui ne s'y prêtent pas.

pas pour l'intégration nationale. Cependant : oui, un pacte pour que chacun garde sa spécificité, dans le cadre du vouloir vivre en commun, peut empêcher les conflits. Cela a évité au Liban d'éclater. En Yougoslavie, le vouloir vivre en commun n'a pas été tenu et cela a eu les conséquences que l'on connaît. Dans ce cas précis, le principe d'homogénéisation, poussé à l'extrême, a donné lieu à un nettoyage ethnique. Mais la Suisse, la Belgique, le Cameroun, malgré leurs crises, savent tenir un fonctionnement à la fois segmentaire et unificateur.

Pour être durable, la gouvernance locale doit donc intégrer le fait religieux ?

Oui, la ville est un incubateur de tout cela. Il faut privilégier des politiques inclusives et abolir l'apartheid culturel urbain. La ville devrait être le lieu de l'épanouissement des différences, le lieu d'une citoyenneté différenciée. Être un citoyen solidaire, c'est respecter les différences culturelles mais ne reconnaître qu'une seule citoyenneté. Ce qui est important est que les communautés soient désireuses de vivre ensemble. C'est qu'une société soit capable de reconnaître qu'elle est composée de communautés qui ont chacune leurs spécificités.

La frontière est ténue. Il existe toujours un risque que la reconnaissance des communautés, et par là des religions, prenne le pas sur le reste.

Il y a des choses sur lesquelles la Ville doit rester très vigilante selon moi. Elle doit veiller à maintenir l'égalité citoyenne et faire en sorte que le développement économique soit harmonieux. Le politique, c'est l'accès au droit citoyen, à l'éducation. Le même pour tous. Le plus gros risque, facteur de violences, est celui de la double stratification. Une société a une stratification horizontale, en termes de classes, qui se greffe

sur des stratifications dites primordiales ou segmentaires c'est à dire d'identité. Dans les quartiers communautaires, certains deviennent riches, d'autres pauvres. La pire des choses reste donc le cumul des statuts favorables pour les membres d'une seule communauté au détriment d'autres communautés qui cumulent les statuts négatifs. Lorsqu'une communauté concentre tous les avantages, alors il y a risque de conflit : pour des raisons de chômage et d'exclusion. Le Maire doit veiller à cela.

Comment le Maire peut gérer unité et pluralisme, au sein d'une même ville ?

D'abord, il faut faire en sorte que l'égalité citoyenne préserve l'égalité des droits, que la différence culturelle ne donne pas un avantage au point de vue du politique. Maintenir le pluralisme religieux, fonder l'intégration citoyenne, laisser se développer la différence mais dans le cadre de l'unité. Des politiques urbaines peuvent être menées dans ce sens ; je pense par exemple à l'aménagement d'espaces pour le religieux sans que cela soit le symbole d'une hégémonie homogénéisante.

Ensuite, il doit s'attacher à valoriser l'existence même du fait religieux en l'associant aux moments forts de la vie publique locale. En concertation, les écoles confessionnelles, les centres de santé communautaires, doivent être autant de relais pour développer la politique

sociale de la ville, pour favoriser les formations professionnelles adaptées aux attentes du territoire. Les États ont déjà compris cet enjeu en associant les autorités religieuses en qualité de partenaires du changement pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 pour le développement durable.



Il faut faire en sorte que l'égalité citoyenne préserve l'égalité des droits, que la différence culturelle ne donne pas un avantage au point de vue du politique.

Enfin, institutionnaliser la coopération entre les gouvernements locaux, les autorités religieuses et les organisations qui en dépendent est un formidable levier d'évolution dans les manières de vivre localement, notamment en matière de genre, de respect des différences et de savoir-faire ensemble. Dans les zones de conflit où la paix et la réconciliation sont des besoins impératifs, les religions sont appelées à devenir des acteurs de pacification et d'intégration.

La notion de reconnaissance est intéressante. C'est un facteur sécurisant ?

La sagesse libanaise est riche d'enseignement à ce niveau-là : quel que soit le nombre de communautés, il y a moitié-moitié de chrétiens et de musulmans au Parlement et au gouvernement. Dans des pays où il existe une insécurité et une peur de voir sa langue ou sa religion ne pouvant être pratiquée, cela accorde des assurances aux gens. Oui, c'est une sécurisation. À partir de là,

il est possible et envisageable de commencer à travailler sur des droits communs. Si je suis un citoyen parfaitement intégré, avec les mêmes droits que tout le monde mais que le respect est moindre, que ma langue n'est pas reconnue,

voire menacée, que je ne peux exercer ma liberté de culte, cela ne fonctionne pas. Rien ne doit être fait qui aille contre l'intégration citoyenne. Rien ne doit être fait qui brime des symboles culturels.

Faudrait-il former les Maires à la compréhension des religions ?

Vous avez raison de penser que le racisme ordinaire naît de la méconnaissance. Raison aussi de dire qu'il faut associer les autorités religieuses à la vie locale. Mais votre question sur la formation se pose bien sûr en France, nation où le religieux s'est quelque peu estompé. Mais se pose-t-elle en Afrique ? Est-ce que les maires des villes africaines en ont besoin ? Là-bas, c'est plutôt le religieux qui doit être formé à la ville ! Lorsque j'ai contribué à créer, à l'Institut Catholique de Paris, le premier diplôme qui visait à sensibiliser les Imams français à la laïcité, contrairement à ce que la presse a pu en dire à l'époque, nous ne leur enseignions rien sur la religion. Jamais on ne leur a dit comment

interpréter le Coran ! Nous leur enseignions l'histoire de France, ses coutumes, la tradition de séparation de la religion et du politique... C'était une sensibilisation culturelle.

La religion est encore perçue dans les villes comme un facteur de distanciation voire d'opposition, plutôt que comme un facteur d'unité. Comment une collectivité locale peut-elle transcender le communautarisme ? Est-ce possible ?

Il faut considérer de manière positive l'apport des religions à une gestion locale apaisée et intégrée. Si je veux la paix dans ma ville, je dois associer tous les acteurs sociaux qui s'y activent. En ce sens, le facteur religieux est important. Le religieux, sur un plan pratique, remplit trois fonctions qui font de lui un apport positif. Il est tout d'abord normatif : il fixe un idéal et définit une vision du monde ; il n'y pas de religions sans valeurs. Le religieux est également prescriptif : il fixe des comportements. Il établit des objections aux croyants. Enfin, il est mobilisateur : la religion est une force sociale qui fait bouger les masses. Le politique et le religieux ne jouent pas dans un désert d'abstraction, ils évoluent dans un contexte. Si la religion dit quelque

chose à une société, alors elle lui fait faire des choses. Les religieux ont toute leur place dans l'accompagnement de la société civile. C'est de plus en plus le cas dans certains pays européens, au Danemark, en Allemagne et plus largement en Afrique ou en Asie. La religion est une force active de remobilisation et de réinsertion. Oui, il faut associer le religieux à la vie de la cité. Pourquoi exclure les acteurs religieux alors qu'ils sont une des forces qui composent la société civile, au même titre que les syndicats ? Dans les années 90 en Afrique, toutes les conférences nationales qui réunissaient les forces vives de la Nation – l'Armée, le corps judiciaires, les partis politiques les syndicats, les tribus – ont été présidées par des évêques et des archevêques. Intégralité, neutralité, rassemblement : le religieux avait alors une force symbolique unificatrice, parfois auprès des jeunes. Il représente un potentiel dont les Maires auraient tort de se passer.



Rien ne doit être fait qui brime des symboles culturels... La religion est une force active de remobilisation et de réinsertion.

Certes, des dérives radicales sont toujours possibles. Les événements récents l'ont montré en France et ailleurs. Plutôt que de tourner le dos à l'action, pourquoi ne pas engager un dialogue avec les acteurs religieux et communautaires pour démontrer qu'ils ont toute leur place ? Mais il faut, sans doute, que le Maire en fixe le cap. Et le cap est l'intérêt





L'AUTEUR MAHAMADÉ SAVADOGO



est philosophe burkinabè. Agrégé et docteur en philosophie, il enseigne l'histoire de la philosophie morale et politique ainsi que l'histoire de la philosophie depuis Kant à l'Université de Ouagadougou au Burkina Faso. Né en 1963, il a déjà publié aux éditions L'Harmattan *Philosophie et existence* en 2001 et *La Parole et la cité : Essais de philosophie politique* en 2002.

Questions & réflexions

Par Mahamadé Savadogo

Burkina Faso : Religion et solidarité

Le lien entre religion et solidarité semble trop évident pour avoir besoin d'être indiqué. Il est clair que toute religion institue une communauté, elle relie ses adhérents entre eux par un message, une conduite et un but.

L'objet du propos qui s'annonce n'est pas de contester cette solidarité mais d'en interroger les limites : la solidarité que suscite la religion est-elle la meilleure forme de solidarité ? Quels sont ses effets en dehors de la communauté des croyants ? Peuvent-ils être acceptés par tous les citoyens d'un même État, voire par toute l'Humanité ?

Ia solidarité qu'engendre la pratique d'une religion renvoie d'abord au lien qui s'établit entre les adeptes d'une même religion. Le contenu du message ou de l'enseignement qui fonde la religion ne demeure pas le même ainsi que l'illustrent les textes sacrés des principales religions monothéistes. Les partisans d'un même message sont invités à se soutenir et à contribuer à l'expansion de leur communauté. Ce soutien prend différentes formes mais il aboutit, concrètement, à des initiatives en matière de santé, d'éducation, de logement et de lutte contre la misère d'une manière générale. Il est incontestable que

les manifestations de cette solidarité sont appréciables et qu'elles contribuent à contenir le développement de la misère qui constitue un défi pour les sociétés modernes.

Mais, la solidarité induite par le lien religieux ne s'en tient pas à la lutte contre la misère que suscitent les contradictions des sociétés modernes, dont les bénéfices s'étendent au-delà de la communauté des pratiquants d'une religion. Elle prend, aujourd'hui, une tournure plus contraignante à travers la montée de l'extrémisme tel que l'illustre le « djihadisme » contemporain. Il ne s'agit plus seulement

de combattre les souffrances sociales en s'appuyant sur la générosité des croyants mais de poursuivre la conquête du pouvoir d'État en vue d'imposer les préceptes de la religion en les érigant en lois positives de la collectivité.

Il s'accomplit, ici, un passage de la communauté des croyants qui, en fonction des confessions, peut-être plus ou moins organisée, à un parti de la religion qui poursuit la conquête du pouvoir politique... Cette conquête elle-même ne s'envisage pas dans le cadre du jeu politique institutionnalisé, par le mécanisme des élections, mais par la voie de la violence armée. L'appel à la violence armée, à son tour, n'est pas perçu comme

une forme ultime de la lutte politique à laquelle il faut recourir au dernier moment dans le cadre d'une stratégie révolutionnaire impliquant d'autres types d'actions, notamment les actions de masses, mais elle est érigée en instrument ordinaire du combat politique dont l'objectif principal revient à éliminer l'adversaire, à le détruire purement et simplement...

Au lieu de rassembler, la solidarité ainsi transformée est destinée à entretenir la confrontation, elle se maintient par l'opposition radicale à l'autre, dans une logique de radicalisation qui voit dans le croyant d'une autre communauté ou le non croyant, un ennemi absolu à exterminer...

Renonçant à s'ériger en facteur d'inclusion, d'intégration de différents individus autour d'un enseignement, la solidarité devient une exigence répressive qui s'affirme dans une logique d'exclusion de toute personne qui ne s'y soumet pas. L'exclusion ne se ramène pas seulement à ignorer l'autre pour se replier

sur soi mais à voir en lui une cible à détruire, un mal à éradiquer. La volonté de négation de l'autre, de celui qui se tient à l'extérieur de la communauté des partisans d'une même vision du code religieux, est d'autant plus radicale qu'elle prétend recevoir sa justification d'une force transcendant l'homme, d'un Être suprême.

Il convient d'admettre que cette subversion de la solidarité, qui est supposée se réclamer de la religion, est le résultat d'une situation historique particulière. Ainsi, il n'est pas sans intérêt de relever que c'est dans une époque qui voudrait se targuer d'en avoir fini avec les grandes idéologies qu'une vision du lien

religieux s'emploie à s'affirmer. Il ne s'agit pas de suggérer, par cette remarque, que l'apparition de cette vision du lien religieux remplace la quête d'une société nouvelle. La quête d'une société nouvelle, débarrassée des rapports de domination, plus précisément, d'exploitation entre individus au sein d'une même société et entre sociétés à l'échelle mondiale, ne saurait disparaître d'un monde déchiré par des contradictions.

Mais le fanatisme religieux ne saurait revendiquer d'en être le porte-parole ou le guide. Non seulement il n'est pas porteur d'un nouveau modèle de société mais, surtout, il vise à instaurer des rapports de domination fondés sur une discrimination entre les hommes dont la base n'est pas constituée par les rapports de production...

La solidarité qu'engendre la pratique d'une religion renvoie d'abord au lien qui s'établit entre les adeptes d'une même religion.

En d'autres termes, il ne se donne pas pour objectif d'améliorer les conditions de la production des biens et de leur répartition entre les membres de la société. Alors qu'un tel objectif impose de reconnaître l'égalité fondamentale entre les hommes pour se préoccuper des conditions de sa réalisation, la discrimination fondée sur la croyance conduit à une inégalité adossée à une force transcendante. Or, la solidarité sociale se poursuit par la transformation des rapports sociaux de production qui engendrent les inégalités ou plus précisément l'exploitation. Elle passe par une remise en cause des conditions de la production et de la répartition des richesses dans une société. Toute solidarité n'est pas compatible avec le progrès social. La solidarité sociale est le repère qui guide l'action collective et lui évite de se fourvoyer dans des entreprises rétrogrades dont l'exécution impose un coût élevé à l'humanité qu'une hypothétique espérance ne saurait compenser. Paradoxalement, la menace que véhicule la solidarité idéologique à travers la redécouverte contemporaine du fanatisme religieux impose aux sociétés de retrouver l'impératif politique de la solidarité sociale. Il convient de se rappeler, à chaque époque de l'histoire humaine, que la justice n'est pas à attendre de la bonne volonté des membres de la société, de leur générosité éventuellement inspirée de leurs croyances, mais demeure une quête liée à son organisation. La solidarité est d'abord une tâche politique avant de se chercher une justification dans une croyance religieuse.

La solidarité sociale se poursuit par la transformation des rapports sociaux de production qui engendrent les inégalités ou plus précisément l'exploitation... Elle est d'abord une tâche politique avant de se chercher une justification dans une croyance religieuse.

religieuse. Sa tentative de monopolisation par une religion est vouée à se retourner contre l'organisation même de la vie collective. ■



Questions & réflexions

Par Iqbal Gharbi

Diversité, un concept clé de la religion, quels seuils de tolérance ? Comment investir cette notion pour encourager le vivre ensemble en harmonie

Nos paysages citadins, en termes urbanistiques et architecturaux traduisent souvent, nos peurs et nos appréhensions. Ils incarnent les inégalités socio-économiques, la diversité des appartenances religieuses, les marginalités socioculturelles. Fragmentées, nos villes sont traversées par des lignes de discontinuité et de séparation qui deviennent des frontières imperméables. Elles sont la juxtaposition et la combinaison de différents espaces urbains qui renvoient à des protagonistes, à des pratiques sociales, à des croyances et à des modes de vies contrastés, parfois opposés et conflictuels. Ces défis mettent les autorités locales en première ligne afin de les gérer et d'en minimiser les effets.

COMMENT INVESTIR LA DIVERSITÉ POUR ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE EN HARMONIE DANS NOS VILLES ? COMMENT FAIRE DE LA RELIGION UN OUTIL DE TOLÉRANCE ET D'ACCEPTATION DE L'AUTRE ?

La Cité, espace moderne par excellence est aussi une chance pour la religion et pour l'humain. En effet, le passage à la modernité coïncide avec l'avènement du sujet conscient, autonome et rationnel. Ce sujet est aujourd'hui capable grâce aux progrès cognitifs de l'humanité de négocier et de gérer la diversité, l'altérité et l'exigence de spiritualité. Grace au nouveau potentiel de la « gouvernance de proximité », nos décideurs peuvent œuvrer à travers certaines transformations institutionnelles afin de favoriser : l'émergence d'une éthique religieuse universelle, l'élaboration d'une pédagogie de la tolérance et la réforme de l'enseignement religieux dans les cités.

L'UNIVERSALITÉ DE DIEU ET L'ÉMERGENCE D'UNE ÉTHIQUE GLOBALE

L'uniformisation planétaire génère, par réaction, une crispation identitaire menaçante ; c'est le narcissisme des petites différences et l'affrontement spirituel qui risquent d'altérer le contrat social. Pourtant, les premières pages de la Bible enseignent que Dieu a créé un monde multiple où l'homme est d'emblée exposé à l'altérité et voué aux relations, et la tradition judaïque montre continûment que Dieu n'est pas un être solitaire replié sur sa propre perfection. La tendance du judaïsme, c'est la tradition « universaliste » où l'homme

La Cité, espace moderne par excellence est aussi une chance pour la religion et pour l'humain.

En lisant le Coran, l'égalité de tous apparaît comme une préoccupation constante dans l'islam et, à ce sujet, le prophète Mohammed disait : « Les gens sont égaux comme les dents d'un peigne. » Cette égalité va au-delà de la *Umma*, la communauté des croyants ; elle concerne tous les êtres humains quel que soit leurs religions. Ainsi, au lieu de défendre avec fanatisme les particularismes exacerbés et les identités meurtrières,



L'AUTRICE IQBAL GHARBI

originaire de Béja, dans le nord-ouest de la Tunisie, elle est Professeur d'anthropologie à l'Université Zitouna de Tunis et membre de la Commission Présidentielle des Libertés et de l'Égalité à l'université de la Zitouna. Elle défend des positions singulières dans le paysage universitaire tunisien. Elle entend « moderniser et rationaliser l'enseignement religieux ». Après des études à la Sorbonne, elle rentre en Tunisie et intègre la Zitouna en 1993. Iqbal réussit à introduire sa réforme, sous le parrainage du ministère de l'Enseignement supérieur, et à ajouter l'enseignement de la philosophie, de l'anthropologie, des droits de l'homme, des langues étrangères, dont l'hébreu, et du dialogue entre les religions.



agit par idéal constant de justice et d'amour. Elle s'oppose à la tendance « intégriste » où l'homme, replié sur lui-même, agit en confrontation constante avec le monde extérieur.

Le Saint Coran enseigne le respect des communautés plurielles, chacune avec ses spécificités culturelles, linguistiques, anthropologiques et religieuses : « Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un homme et d'une femme, et Nous vous avons établis en peuples et en tribus pour que vous appreniez à vous connaître. Le plus noble d'entre vous, aux yeux de

Dieu, est le plus pieux. Et Dieu est Savant et bien Informé (Coran 49,13) ». Ce verset met en évidence l'origine commune de tous les êtres humains. Il affirme qu'ils descendent tous du même père et de la même mère « d'un mâle et d'une femelle », c'est-à-dire d'Adam et Ève. De ce fait, ce verset établit clairement le principe de la fraternité humaine faisant fi de tous les facteurs qui différencient les hommes, qu'ils soient d'ordre confessionnel, ethnique ou social puisque leur origine est commune. Les hommes sont tous des frères. L'humanité est une seule famille.

En lisant le Coran, l'égalité de tous apparaît comme une préoccupation constante dans l'islam et, à ce sujet, le prophète Mohammed disait : « Les gens sont égaux comme les dents d'un peigne. » Cette égalité va au-delà de la *Umma*, la communauté des croyants ; elle concerne tous les êtres humains quel que soit leurs religions. Ainsi, au lieu de défendre avec fanatisme les particularismes exacerbés et les identités meurtrières,

les religions doivent assumer leurs responsabilités en transmettant une éthique globale et universelle et en se mettant au service de la tolérance et du vivre ensemble.

La connaissance de l'autre, le rapprochement entre les peuples, sont le reflet dans ce monde du lien spirituel des hommes avec la transcendance. Ces valeurs constituent le socle d'un nouveau contrat social supra national, d'une coexistence pacifique naturelle, synonyme d'unité dans la diversité. Le concept de *Khilafa*, cette qualité exceptionnelle, qu'aucune autre créature ne possède, traduit le devoir de l'homme d'intervenir sur son destin et sur l'avenir de la planète. Les urgences réelles amènent tous les croyants à reconnaître leur vocation à travailler ensemble pour relever les défis contemporains.

Les urgences réelles amènent tous les croyants à reconnaître leur vocation à travailler ensemble pour relever les défis contemporains, humaniser le monde, instaurer une coexistence juste et pacifique et préserver l'environnement.

LA PÉDAGOGIE DE LA TOLÉRANCE

Le concept de tolérance reste difficile à définir, voire confus. Il vient du verbe latin *tolerare* : porter-supporter, au sens de l'effort que l'on fait sur soi pour endurer des épreuves non sans une certaine patience. Deux sens sont mentionnés dans le dictionnaire Robert : le premier est le « fait de tolérer quelque chose, de ne pas interdire ou exiger alors qu'on le pourrait », le second est l'« attitude qui consiste à admettre chez autrui une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adopte soi-même ».

La pédagogie de la tolérance constitue l'un des enjeux importants de la socialisation des jeunes

générations dans nos cités. Elle traduit une préoccupation nouvelle dans des villes devenues pluriculturelles et multiconfessionnelles. Ses finalités sont la transmission des sagesses morales et religieuses, l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté et l'éducation au sens des responsabilités individuelles et collectives. La pédagogie de la tolérance devrait permettre aux jeunes de participer à la vie de la cité dans le respect mutuel et l'acceptation inconditionnelle de l'Autre. Cette pédagogie veillera à la formation des cadres religieux et des guides spirituels des différentes communautés, à l'élaboration d'une charte de la tolérance qui concernera les radios culturelles et les divers médias locaux et à la rationalisation de l'éducation religieuse.

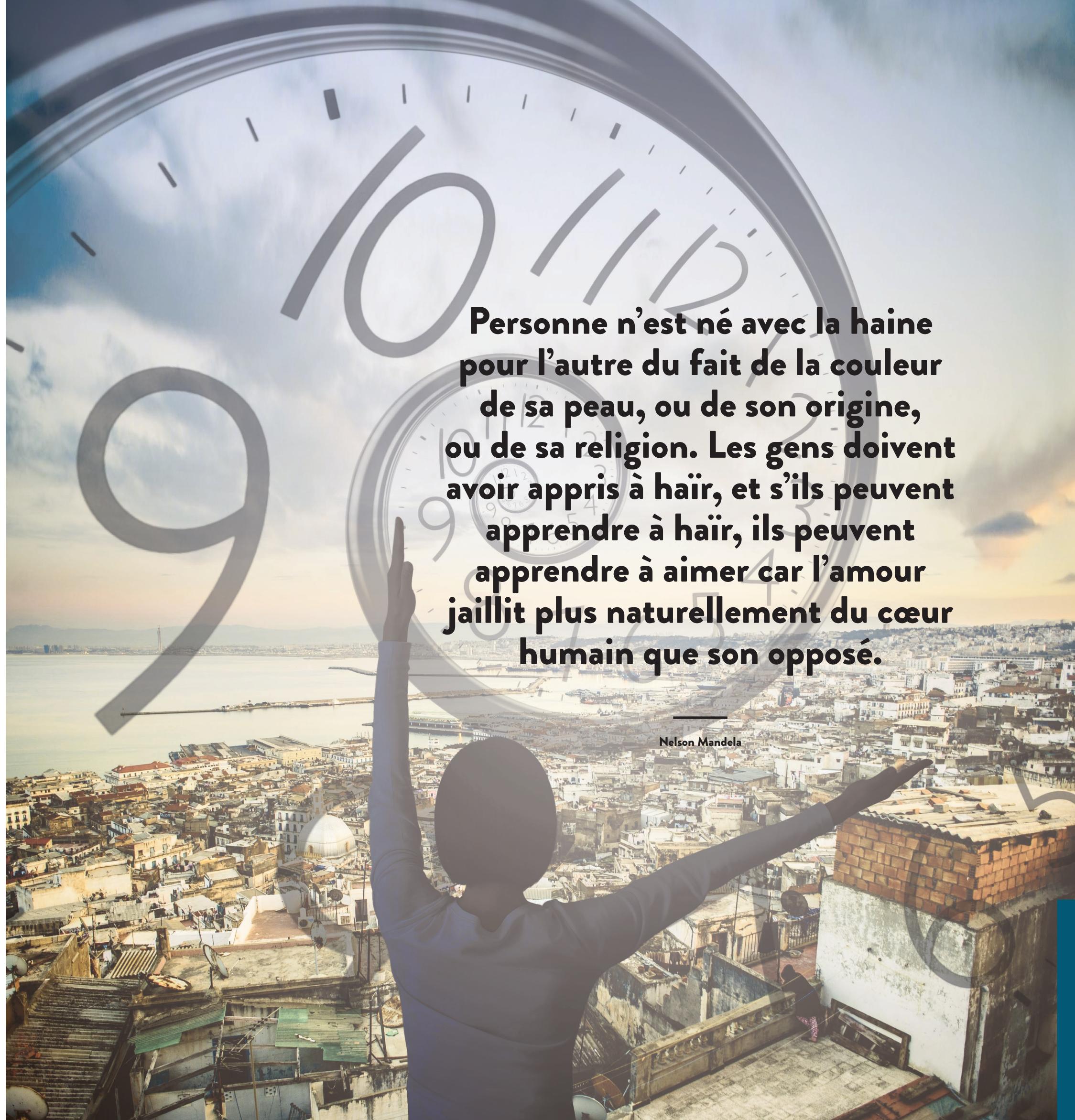
“

Nous devons passer d'une théologie des religions à une théologie interreligieuse où chacun s'efforce d'épouser la compréhension que l'autre a de sa propre religion.

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Afin de gérer la diversité nous devons passer d'une théologie des religions à une théologie interreligieuse où chacun s'efforce d'épouser la compréhension que l'autre a de sa propre religion selon la thèse du théologien Claude Geffré. En effet, l'enseignement du fait religieux ne sera pas un enseignement théologique classique. Il consistera à rendre accessible aux jeunes générations la somme considérable de connaissances accumulées en histoire, en anthropologie, en sociologie, en philologie, en philosophie, c'est à dire dans toutes les disciplines existantes qui croisent d'une manière ou d'une autre le sacré. Il s'agit de donner aux élèves, quelles que soient leurs appartenances religieuses, les compétences nécessaires au jugement par l'exercice de l'esprit critique et par la pratique de l'argumentation.

Aujourd'hui, il est difficile de gérer les nouvelles dynamiques sociales du vivre ensemble dans des contextes de diversité grandissante. Nous avons une obligation morale de trouver la juste posture, faite d'accueil, de bienveillance sans saper les valeurs universelles. Il n'est pas toujours facile de penser à la fois l'unité du genre humain et la diversité des cultures, des communautés ou des individus. Il est utile de rappeler que le combat aujourd'hui n'est pas entre les différentes cultures ni les multiples religions mais entre la barbarie et la civilisation ; l'humain et l'infra humain ! ■



Personne n'est né avec la haine pour l'autre du fait de la couleur de sa peau, ou de son origine, ou de sa religion. Les gens doivent avoir appris à haïr, et s'ils peuvent apprendre à haïr, ils peuvent apprendre à aimer car l'amour jaillit plus naturellement du cœur humain que son opposé.

Nelson Mandela



Du concept au concret

Par Noureddine Ayouch

Maroc : la liberté de conscience et le rôle des élus locaux

Le débat sur les libertés individuelles et la liberté de conscience est toujours d'actualité. Si une partie des intellectuels et de la société civile se bat pour l'instauration de la liberté de conscience et de la liberté individuelle, la majorité des pays arabes y est opposée.

L'ISLAM ET LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

Quelques pays arabes ont néanmoins passé le cap dans ce domaine. La Turquie été un des premiers pays à sauter le pas, en instaurant la laïcité, qui sépare la religion de la politique. La Tunisie est le premier pays maghrébin à voter une loi en faveur de la liberté de conscience, mais son application n'est pas aisée.

Le Maroc a raté de justesse le train de la liberté de conscience, la commission chargée d'élaborer la nouvelle constitution de 2011 a été contrainte de plier l'échine et d'enlever l'article qui proposait son adoption, au grand dam des progressistes. Finalement le texte voté s'en approche et s'en éloigne en même temps. La constitution marocaine fait référence aux libertés de pensée, d'opinion et de culte, la liberté d'exercer sa religion, mais pas d'en changer en cours de route.

Le Roi en tant qu'Amir Al Mouminine (Prince des croyants) assure le libre exercice de toutes les religions, les protège toutes et non uniquement la religion musulmane comme le proclamation haut et fort certains religieux réfractaires à toute forme de modernité et qui cherchent à appliquer à la lettre le contenu de la Chariaa, qui est comme on le sait l'émanation de l'homme et non de Dieu.

L'article 18 du *Pacte International relatif au droit civil et politique* affirme clairement et sans équivoque : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, tant en public qu'en privé ».

On remarque aisément que la constitution marocaine adopte une partie seulement des

“

L'AUTEUR NOUREDDINE AYOUCHE

né en 1945 à Fès, est un publicitaire, créateur et chef d'entreprise marocain, ainsi qu'un acteur important de la société civile de son pays. Il est le père des cinéastes Nabil et Hicham Ayouch. Fondateur des fondations Zakoura Micro-Crédit et Zakoura Éducation, Président de la Fondation des Arts Vivants et Membre fondateur du Collectif Démocratie et Libertés.



libertés octroyées par la liberté de conscience, en excluant la liberté de changer de religion. La réalité du terrain est pernicieuse, les autorités laissent faire, mais sanctionnent à chaque fois que l'ordre public est soi-disant menacé. C'est là où intervient le rôle des élus locaux. En fonction de leur appartenance politique, ils peuvent sévir ou fermer les yeux s'ils observent des comportements « anti-sociaux » dans la rue. Hypocritement certains officiels dits progressistes conseillent aux gens de faire ce qu'ils veulent à condition de le faire chez eux, entre quatre murs.

Des insultes homophobes et transphobes jahiliennes de partout quand certains homosexuels ou transsexuels marchent tranquillement dans la rue. Il y a quelques mois un homme qui sortait d'un cabaret à Marrakech habillé en femme a failli être lynché par la foule. Certains policiers ont réagi méchamment avec lui, allant jusqu'à communiquer des photos « compromettantes » de cet homme aux journalistes. Ce ne sont pas des élus locaux qui sont venus à son secours, mais plutôt les responsables de la sûreté marocaine qui ont donné des instructions fermes pour sanctionner les policiers accusés de non-assistance à personne en danger.

LES CONTRADICTIONS DES PARTIS POLITIQUES

Au Maroc, seulement deux ou trois partis défendent la liberté de conscience. La majorité d'entre eux, sont contre pour des raisons idéologiques ou électoralistes.

Certains partis de gauche pour ne pas les nommer, cherchent à concurrencer les partis conservateurs en affichant haut et fort leur islamité. Ils adoptent le même langage et strictement les mêmes points de vue, que ceux prônés par les partis conservateurs. Cette surenchère religieuse est un frein à la libre expression des libertés individuelles. Ces contradictions des partis politiques rejettent sur le comportement des élus locaux. Au lieu d'assurer le respect des citoyens dans l'exercice de leur citoyenneté, ils les freinent, et souvent les sanctionnent.

Alors qu'un élus local a pour rôle de protéger les citoyens dans les lieux publics quand ils sont attaqués par des foules haineuses et radicalisées, au mieux ils laissent faire en n'intervenant pas, et souvent ils emprisonnent les personnes attaquées dans la rue, qui soi-disant dérangent, par leurs comportements, les bons musulmans. Ce n'est pas seulement

un code de conduite conservateur que les élus locaux cherchent à imposer, c'est l'application stricte de la Charia qui est la raison principale de leur décision arbitraire.

Le Maroc est un pays moderne, dirigé par une monarchie ouverte sur le monde, il a adopté une constitution assez avant-gardiste, qui est rarement appliquée par certains élus locaux. Alors que les élus locaux doivent assurer le mieux-être, l'harmonie et le bien-être des citoyens, malheureusement, ils font souvent preuve d'ignorance et d'esprit rétrograde pour certains d'entre eux.

Certains savants religieux prônent aujourd'hui un islam ouvert, et préconisent même l'adoption de la liberté de conscience. Que fait la société

civile marocaine pour contrecarrer l'action passive, voir nocive de certains élus locaux ? Les associations marocaines qui défendent les droits humains bougent suffisamment. Malheureusement elles sont peu relayées par les intellectuels qui ne se manifestent pas en force pour les appuyer en engageant des actions de sensibilisation auprès des médias.

Les intellectuels ne jouent plus le rôle actif qui les caractérisait il y a plusieurs décennies. Ils cherchent aujourd'hui à ne pas froisser le pouvoir en taisant leurs revendications. Ce n'est pas de leur faute s'ils ont adopté cette attitude de neutralité, ils ont peur des représailles des gouvernements qui ne tolèrent pas la contestation de leurs priviléges.

Résultat, le citoyen ne trouvant plus de défenseur auprès des élus et des intellectuels, il est ainsi livré à la violence verbale et quelque fois physique des extrémistes. D'où l'importance de se battre pour

“

faire voter des lois au parlement afin de défendre les libertés individuelles et la liberté de conscience.

En 2011, les concepteurs de la nouvelle constitution ont reculé devant les menaces et le chantage de certains partis conservateurs. Ils avaient inscrit la liberté de conscience dans leurs propositions. Aussitôt mis au courant, les partis conservateurs se sont mobilisés pour exiger son retrait de la Constitution, allant jusqu'à menacer de boycotter les élections. Le pouvoir a cédé devant ces menaces et l'article stipulant la liberté de conscience fut retiré.

Les élus ont besoin d'une loi claire et sans équivoque pour jouer pleinement leur rôle qui est celui de défendre les personnes qui sont agressées par les extrémistes dans la rue. C'est la responsabilité des élus que d'appliquer cette loi.

Mais l'existence d'une telle loi ne suffit pas si les citoyens ne sont pas informés de leurs droits. D'où la nécessité de lancer des programmes d'information et de sensibilisation en faveur de la liberté de conscience dans les médias grand public. Des émissions à la télévision regroupant les citoyens, les intellectuels et les élus auraient un impact réel.

Cela ne suffit pas, tous ces programmes et ces émissions devraient être complétées par l'enseignement des valeurs dans les écoles marocaines, sous forme de cours sur la citoyenneté, les libertés individuelles et la liberté de conscience. Les enfants seraient ainsi éduqués et responsabilisés dès leur jeune âge pour comprendre et appliquer ces valeurs à domicile et dans les lieux publics. ■





Du concept au concret

Par Boubacar Elhadji

La place de la religion dans la fabrication de l'intelligence dans l'éducation via l'exemple de l'éducation au Sahel

L'éducation scolaire et l'éducation religieuse ne sont pas antinomiques. Elles visent toutes la formation de la personnalité de l'enfant. Dans les pays francophones, en tout cas ceux d'Afrique, les communautés qui adhèrent à une religion sont numériquement supérieures à celles qui se disent athées. L'islam, le christianisme et les religions traditionnelles s'y côtoient sans heurts. Les élus (municipalités et assemblées nationales), issus de ces communautés ont les mêmes rapports avec le fait religieux que le reste des populations. Il devrait donc leur être plus ou moins aisé de favoriser la cohésion entre l'éducation scolaire et l'éducation religieuse. La zone sahélienne au Burkina Faso est située au nord du pays. L'islam est la religion d'une écrasante majorité de la population. On y trouve une minorité de chrétiens et quelques animistes se réclamant toujours des religions traditionnelles. Comme partout en Afrique, les communautés musulmanes s'y sentent proches de la civilisation arabo-musulmane, les communautés chrétiennes ont un ancrage dans les civilisations occidentales, celles restées traditionnelles gardent leur volonté de préserver leur originalité en évitant ou en minimisant le contact avec l'islam et le christianisme.

LA PLACE DE LA RELIGION DANS LE PROCESSUS ÉDUCATIF

Dans cette région, comme du reste un peu partout ailleurs à travers le monde, s'intéresser à la religion, revient dans un certain sens, à interroger la problématique de l'éducation, précisément de l'éducation scolaire. Mais faut-il pour autant conclure à l'existence d'un rôle ou d'une place fondamentale de la religion dans la formation de l'intelligence, précisément dans le processus éducatif ? Pour cerner et mieux répondre à cette question, il est utile de s'entendre sur les termes religion, éducation et intelligence.

La religion, si l'on interroge le sens étymologique du mot, renvoie à ce qui lie ou relie l'humain au Créateur ou à une divinité. Évoquer la religion revient à s'intéresser aux rapports que l'humain entretient avec le sacré, précisément aux croyances et valeurs qui sont les sources de ces rapports.

L'intelligence, pour emprunter les termes du Larousse, est à la fois une faculté et une aptitude. Elle est la faculté de saisir les pensées et les idées et l'aptitude à s'adapter à des situations nouvelles. Porter un regard sur l'intelligence humaine, c'est s'intéresser à l'éducation qui est le processus par lequel l'Homme se construit sur tous les plans et s'humanise.

Dans un monde de plus en plus porté par la science, l'idée d'un lien quelconque entre religion et formation de l'intelligence humaine semble à priori absurde, du fait de la forte présence des dogmes dans la religion. Mais si l'on convient que chez beaucoup de communautés à travers

le monde, l'éducation spirituelle précède celle assurée par l'école, cette idée trouve tout son sens et sa légitimité. Elle est renforcée par cette recommandation du prophète de l'islam qui disait aux musulmans d'aller chercher le savoir où qu'il se trouve. Dans les pays francophones, elle est confortée par les profonds liens entretenus entre l'église et l'école jusqu'au début du 20^e siècle.

LA PLACE DE LA RELIGION DANS LA FORMATION DE L'INTELLIGENCE DANS LA RÉGION BURKINABÈ

La place de la religion dans la formation de l'intelligence chez l'enfant dans la région du Sahel burkinabè, comme probablement dans bien d'autres régions du pays et du monde, s'inscrit dans la fonction de la religion dans l'éducation en général. Il n'est pas aisé de désagréger cet apport de la religion, pour isoler la question de la formation de l'intelligence dans le processus éducatif. Mais si l'on admet que le but ultime de toute religion est de semer et développer

la foi dans l'esprit et le cœur de l'enfant, de promouvoir des valeurs humaines, sociales et sociétales, on reconnaît en même temps, de par les enseignements qui sont les moyens mis en œuvre

pour y parvenir, que la formation de l'intelligence tire aussi ses sources de l'éducation religieuse.

L'acquisition et le développement de la foi passe par l'appropriation des concepts relatifs au créateur, à l'âme, au destin, à l'objet de la création de l'Homme et des djinns, à la responsabilité de l'Homme, à l'esprit, aux biens, à la vie, à la mort, au paradis et à la ghenne. L'enfant musulman, avant même d'aller à

L'AUTEUR BOUBACAR ELHADJI

est né en 1970 au nord-est du Burkina Faso, dans la région du Sahel, précisément à Sampelga, dans la province du Séno. Il fit ses études primaires à l'école de son village, puis secondaires au Lycée Provincial de Dori (LPD). En 1990, il entre à l'École Nationale des Enseignants du Primaire (ENEP) de Loumbila, d'où il sort Instituteur Adjoint Certifié. Sa carrière professionnelle est faite de succès aux différents examens et concours professionnels de l'enseignement : Instituteur Certifié, Instituteur Principal, Conseiller Pédagogique Itinérant et Inspecteur de l'Enseignement du Premier Degré. Aujourd'hui Directeur général de l'École Nationale des Enseignants (ENEP) du Primaire de Dori, Boubacar Elhadji est un passionné de la lecture et de l'écriture. Il a fait de nombreuses publications dans des organes de presse burkinabè, en particulier dans le journal hebdomadaire Bendré et dans celui en ligne LeFaso.net. Il est titulaire d'une Licence en Lettres Modernes obtenue à l'Université de Ouagadougou. Il est aussi écrivain.



l'école, et pendant tout le temps qu'il y est, est instruit sur sa responsabilité dans son destin/devenir. Après la naissance chez lui du désir de connaître Dieu, il apprend très tôt à acquérir et à développer la volonté, d'abord pour connaître et adorer le Seigneur, ensuite pour apprendre la vie sociale et le discernement qui la fonde.

Il faut s'en convaincre, il n'y a pas de vivre ensemble sans un minimum de discernement chez chacun et chez tous. Volonté et discernement sont des aptitudes/valeurs que s'efforce de faire acquérir toute éducation religieuse, celle islamique y comprise. Le désir de connaître Dieu va donc susciter la volonté d'apprendre à le connaître, celle de suivre les enseignements du parent ou du maître sur le divin. Très tôt, aussi bien chez l'enfant musulman que chez l'enfant chrétien, le rapport au savoir est appréhendé, faut-il insister là-dessus, à partir du désir de connaître Dieu afin de mieux l'adorer. Le Créateur a dit, selon les saintes écritures, « connaissez-moi avant de m'adorer. »

Le but de l'éducation religieuse aussi bien dans les familles que dans les foyers coraniques, les medersas et les églises, est aussi de faire acquérir à la fois la morale religieuse et des concepts de base de la religion. Dans les écoles franco-arabes et les medersas, la formation globale de l'enfant se fait à travers l'apprentissage de la religion et des valeurs que celle-ci véhicule. Dès la tendre enfance, à travers l'éducation religieuse, l'enfant apprend à distinguer le bien du mal. C'est à partir de l'apprentissage de cette distinction que se précise, se développe et se manifeste de façon plus ou moins sensible, le discernement chez l'enfant.

Le développement de la mémoire est un autre apport non moins important de l'éducation religieuse dans la formation de l'intelligence chez l'enfant en particulier et chez l'apprenant en général. Dans les foyers coraniques comme

dans les églises, l'apprentissage des valeurs religieuses et des textes contribue à la formation et au développement de la mémoire. Et il n'est pas aisément de mettre en cause les rapports entre l'intelligence et la mémoire. L'effort que fournissent les enfants pour s'approprier les versets coraniques ou bibliques est réel. Cet apprentissage, au-delà du goût de l'effort qu'il cultive chez les jeunes, développe leur mémoire et donc leur intelligence. Tous ceux qui ont commencé l'apprentissage du saint-coran avant d'aller à l'école ont pu mesurer l'apport de cet apprentissage durant leurs études. Ils ont relativement rencontré peu de difficultés pour mémoriser les notions apprises en langue ou en mathématiques.

À l'analyse, des liens non négligeables existent entre l'éducation religieuse et le développement de l'intelligence humaine. C'est une réalité observable chez les enfants aussi bien durant la période préscolaire que celle scolaire. Elle est aussi observable

chez ceux qui ont reçu cette éducation sans aller dans une école laïque ou confessionnelle de type moderne. L'apprentissage de la religion contribue au développement de la volonté, de la mémoire et du discernement chez l'enfant. Il prépare et construit des compétences de vie et le savoir-vivre chez les apprenants. Le savoir-vivre résulte de la construction d'aptitudes, de compétences, de développement d'attitudes.

Au Burkina Faso, l'opinion a pu observer durant toutes les manifestations violentes d'élèves ces deux dernières décennies, la distance prise vis-à-vis de ces manifestations par les élèves des écoles confessionnelles (écoles catholiques, protestantes et franco-arabes). Certains observateurs ont perçu dans cette attitude, la manifestation d'un certain esprit de discernement. Mieux, d'un esprit de discernement certain. ■

Le développement de la mémoire est un autre apport non moins important de l'éducation religieuse dans la formation de l'intelligence chez l'enfant en particulier et chez l'apprenant en général.

“





L'AUTEUR HATEM BOURIAL



est écrivain, journaliste et traducteur tunisien. Hatem Bourial (né le 20 décembre 1964 à Tunis) est une figure bien connue dans le monde de la Tunisie de la culture et de la presse. Au fil des ans il a travaillé comme animateur culturel et comme traducteur pour de nombreux journaux tunisiens et internationaux. Il a aussi travaillé comme attaché de presse pour plusieurs festivals tel que le festival international de Carthage. Il est l'auteur de neuf livres (*Répertoire de l'environnement en Tunisie*, *La Tulipe et le Jasmin*, *Moi aussi je me souviens...*) et d'une chronique hebdomadaire à unis-Hebdo...

Du concept au concret

Par Hatem Bourial

Tunisie : démocratie locale et fait religieux

Dans nos villes, une dimension non négligeable de la vie spirituelle réside ainsi dans l'appartenance à des confréries religieuses. Avec le temps, ce lien jadis insécable s'est quelque peu distendu mais les "zaouïas", ces mausolées où reposent les saints de l'Islam populaire, continuent à attirer la ferveur du public et constituent parfois des points de repère pour quiconque serait dans le besoin. Cette dimension maraboutique de l'Islam tunisien a pourtant subi un assaut concerté au lendemain de la Révolution de 2011. Des groupes salafistes radicaux, intransigeants en termes de doctrine, sont parvenus à incendier près d'une centaine de ces mausolées un peu partout en Tunisie.

L'ENTRAIDE MUTUELLE S'EST LONGTEMPS VÉCUE À L'OMBRE DE L'ISLAM POPULAIRE

Refusant l'emprise de ces marabouts sur la spiritualité des fidèles, ces incendiaires auront ravagé plusieurs sanctuaires, y compris ceux réputés de Sayda Manoubia et Sidi Bou Said. En état de choc, révoltés par ces agissements, les fidèles reconstruiront tous les mausolées incendiés, donnant ainsi une réponse cinglante aux activistes islamistes. Aujourd'hui, ces lieux de contemplation continuent à accueillir les indigents et leur offrir un repas et un peu de réconfort. Ils maintiennent ainsi une tradition séculaire qui, qualifiée de soufî, offre spiritualité, réconfort et solidarité. Dans la ville de Tunis, il existe des centaines de ces "zaouïas" dont certaines sont emblématiques et constituent des sociétés d'entraide mutuelle.

Signe des temps, les confréries ont cédé du terrain à d'autres initiatives qui proviennent des conseils communaux ou de la société civile. Aujourd'hui, la "zaouïa", malgré toute son aura de sainteté, ne constitue plus l'épicentre de la solidarité communautaire. De nouveaux réseaux se sont construits qui rendent d'éminents services et tentent d'apporter une aide à ceux, nombreux, qui sont dans le besoin.

Le mois de Ramadan est un observatoire idéal pour suivre le développement de ces initiatives solidaires. En cohérence avec les pouvoirs locaux, les nouveaux militants de l'action sociale interviennent sur plusieurs terrains, proposant des repas chauds aux démunis, des services d'orientation et, parfois, des foyers provisoires. Ces démarches qui trouvent le meilleur écho auprès des pou-

voirs communaux ne sont pas à proprement parler menées au nom de la religion. Elles n'en interviennent pas moins durant une période de l'année où la religiosité est très présente et, de plus, actionnent, le levier caritatif que les musulmans nomment "zakat".

Cette aumône sera d'ailleurs généreusement distribuée à la fin du mois saint lorsque chaque fidèle s'acquittera de la "fitra", institution caritative au profit des plus fragiles. Fait nouveau, cette "fitra" mobilise davantage que par le passé.

Des associations sensibilisent leurs adhérents à ce geste, les pouvoirs publics l'encouragent et les médias relaient cette vague caritative très présente en cette période de l'année. Les villes ont toujours accompagné ce mouvement. Les services sociaux des municipalités tunisiennes gèrent ainsi des fonds trop rares qui permettent de soutenir les démunis. Les partis politiques et les groupes d'inspiration religieuse s'impliquent de plus en plus en ce sens.

Peut-être que le fait nouveau réside-t-il en Tunisie, dans l'apparition de nombreuses associations financées par des pays du Golfe arabe. Ayant une connotation religieuse, ces groupes interviennent dans tous les milieux et prennent parfois la forme d'écoles coraniques ou de réseaux d'entraide. Avec des moyens conséquents, ces groupes agissent en terrain municipal, là où parfois, les communes ont du mal à implanter leur action sociale, faute de moyens et de personnel.

leur action sociale, faute de moyens et de personnel. Choisisant la périphérie des villes en s'installant dans les quartiers populaires, ces associations agissent loin des regards mais sont souvent taxées de prosélytisme. Certains observateurs constatent ainsi qu'elles emploient en Tunisie les mêmes techniques de réseautage qui ont fait leurs preuves dans des pays africains. Leur activisme dérange et elles sont souvent pointées du doigt pour des dépassemens relatifs à des stratégies d'endoctrinement qui passeraient par l'action sociale et caritatives.

Pour le moment, en attendant que les municipalités définissent leurs nouveaux repères, le flottement est de mise et c'est probablement le tissu des mosquées ainsi que les partis politiques influents qui combleront ce vide.

L'Islam quiétiste et modéré tunisien s'accommode difficilement avec ce type d'activisme mais il n'en reste pas moins que, parfois, seuls ces groupes sont présents sur le terrain, profitant du vide laissé par tous les autres acteurs y compris municipaux.

L'EXPLOSION URBAINE APPELE DE NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE

De fait, la question centrale devient la suivante : comment avoir prise sur des périphéries urbaines longtemps livrées à elles-mêmes et sevrées de tout programme d'appui conséquent ? Dans ces nouveaux quartiers, enfants de l'anarchie urbaine et de l'habitat spontané, il n'existe ni "zaouïas" ni services communaux. La capillarité des aides municipales est insuffisante voire impossible dans ces nouvelles marges urbaines, méthodiquement noyautées par des groupes qui conditionnent leur solidarité à l'adoption d'un mode de vie plus conforme aux doctrines religieuses qu'ils portent. Ce type de dynamiques a été observé dans certains quartiers du Caire, notamment Ennasr où les

groupes religieux continuent à damer le pion aux pouvoirs publics. En Tunisie, conscient des besoins infinis des cités populaires et de l'activisme de groupes religieux politisés, l'ancien régime avait créé des comités de quartiers qui ancreraient au plus près la présence des pouvoirs publics. Prenant la forme de micro-communes, ces comités ont mené plusieurs actions de solidarité et largement contribué à parfaire le quadrillage du territoire. D'autres mécanismes comme le Fonds national de solidarité ou le Fonds pour l'emploi des jeunes ont aussi vu le jour et avaient souvent impliqué les pouvoirs municipaux. Seulement, malgré leur pertinence théorique, toutes ces initiatives seront trahies par les connivences et prévarications qui ont marqué la Tunisie des années antérieures. Ultime avatar, certaines familles bénéficiaient

alors de toutes les aides qui se présentaient, laissant l'instinct de survie l'emporter sur les loyautés affichées.

Ce regard rétrospectif est de nature à indiquer la nature des aides fournies et des solidarités déployées en milieu urbain. Il permet de présenter plusieurs constats. D'abord, la majorité écrasante de ces mécanismes n'investit pas sur la durabilité. Ce sont des actions ponctuelles qui peuvent aller de la santé des personnes à la scolarisation des enfants mais qui n'interviennent pas dans la durée. Ensuite, si les communes contribuent à cet élan, ce n'est pas le cas des mosquées qui, dans ce dispositif, ne sont pas pensées comme des vecteurs de solidarité. Enfin, ces actions ont une teneur politicienne qui prend le bénéficiaire en otage

de ses soutiens. Ces dernières remarques nous amènent à un ensemble de questions cruciales qui interpellent les acteurs de terrain quel que soit leur positionnement. Le fait religieux peut-il générer une gouvernance urbaine durable ?

LES NOUVEAUX CONSEILS MUNICIPAUX NÉS DE LA RÉVOLUTION CHERCHENT ENCORE LEURS MARQUES

Ces questions agitent actuellement la société civile tunisienne. Pour la première fois de son histoire moderne, la Tunisie a élu démocratiquement des conseils municipaux porteurs de nouvelles ambitions et de projets concurrents. Ce nouveau laboratoire urbain est de nature à permettre d'analyser les influences du religieux



sur les territoires. Première observation : dans plusieurs villes moyennes, la mosquée tend à devenir l'épicentre de la communauté. La fragilité relative des conseils municipaux et leur manque de moyens en temps de crise font que l'action sociale se rapproche des mosquées.

Une seconde remarque saute aux yeux. Pour le public, la question de la durabilité ne se pose presque jamais. Dans la majorité des programmes aujourd'hui disponibles, c'est l'urgence qui tient lieu de moteur et de priorité. Peu importe d'où provient l'aide, l'essentiel réside dans le fait qu'elle existe. La transition démocratique en cours a en effet fragilisé cette notion de durabilité et aussi liquidé tout un travail entrepris en ce sens depuis des années. De la sorte, tout un tissu institutionnel et des liens de partenariat ont été rompus ou restent en suspens. Pour le moment, en attendant que les municipalités définissent leurs nouveaux repères, le flottement est de mise et c'est probablement le tissu des mosquées ainsi que les partis politiques influents qui combleront ce vide.

UNE LONGUE TRADITION DE DIALOGUE INTERRELIGIEUX ET DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

Et l'interreligieux dans tout ça ? Il existe en Tunisie de nombreux projets associatifs de développement soutenus par le Conseil œcuménique des églises. Ce sont des organisations non gouvernementales qui mettent en œuvre ces projets dans les périphéries urbaines et dans les communes rurales. Dans ce cas, les projets se déplacent sur plusieurs années, selon des procédures clairement définies. Ils sont pilotés par des professionnels de l'action sociale et de l'éducation populaire. La ville de Rouhia dans le nord du pays et celle de Tamerza dans le sud, ont connu des projets de ce type alors implantés par le père Philippe, membre d'une congrégation catholique. Ces projets continuent à donner leurs fruits longtemps après le départ de leur animateur en phase d'implantation. Ils concernent le renforcement municipal, la promotion des petits métiers et le soutien aux familles productives. Si ces projets n'avaient pas de dimension religieuse proprement dite, ils étaient appuyés par l'église catholique dont les actions sont nombreuses en Tunisie.

Plusieurs communautés de religieux comme les Pères ou les Sœurs blanches, les Salésiens ou les Marianistes, s'investissent dans des projets de proximité, tout en misant sur l'éducation et la santé. Ces religieux catholiques interviennent aux côtés d'associations locales et apportent une aide précieuse aux handicapés ou aux femmes seules. Plusieurs établissements scolaires sont aussi dirigés par ces communautés. Cette présence chrétienne se place dans la logique du témoignage et trouve son ancrage dans une tradition qui ne se dément pas depuis plus d'un siècle. Plusieurs religieuses vivent ainsi au plus près des bénéficiaires de ces projets, les entourant et les appuyant sans que n'intervienne aucun prosélytisme. Cette neutralité du religieux est un élément remarquable lorsqu'elle est comparée à l'activisme actuel. En outre, dans certains cas,

elle se déploie en partenariat avec les conseils municipaux, comme par exemple à Nabeul, Menzel Bourguiba ou Ain Draham, trois villes où des institutions catholiques, réputées et respectées, ont pignon sur rue.

Dans cette logique, certaines détresses échappent aux édiles tunisiens et ne s'adressent pas à eux par méfiance ou par ignorance. Il s'agit des cas nombreux de migrants subsahariens qui vivent en Tunisie, parfois sans titres de séjours. Ces personnes s'en remettent souvent à l'église catholique qui les accueille et leur offre parfois des foyers permanents. C'est le cas à l'église de La Goulette qui héberge de nombreux migrants ainsi que des filles-mères de la communauté subsaharienne.

“

Il existe en Tunisie de nombreux projets associatifs de développement soutenus par le Conseil œcuménique des églises. Ce sont des organisations non gouvernementales qui mettent en œuvre ces projets dans les périphéries urbaines et dans les communes rurales.

plusieurs écrans entre le tissu institutionnel et la contre-culture qui se propage sur le terrain. ■

évoluer et servir de référents pour une gouvernance urbaine qui considère pleinement le fait religieux ? Elles ont d'abord le mérite d'exister et signaler une solidarité aux multiples facettes. Si on s'adresse toujours aux mosquées et aux "zaouias", les mécanismes qui existent sont bien là et devraient être renforcés dans un futur proche. Ainsi, le champ du politique et celui du religieux sont désormais en compétition. Jusqu'à 2011, la doctrine tunisienne n'admettait pas d'interférences entre ces deux pôles et laissait au pouvoir politique toute latitude pour régenter l'ensemble des aspects du vivre-ensemble. Pour l'heure, le religieux semble l'avoir emporté sur le politique dans plusieurs terrains. Les associations caritatives de type islamique se multiplient et opèrent un maillage du territoire bien plus dense que celui réalisé par les mosquées ou les services du ministère des Affaires religieuses qui n'a toujours pas les moyens de ses intentions. Ce qui a pour conséquence de créer

Dans cet ordre d'idées, l'Organisation du secours aux enfants (OSE) est une institution incontournable de la communauté juive tunisienne. C'est en l'occurrence, un foyer des personnes âgées dont certaines sont indigentes, qui se trouve dans la banlieue de Tunis, à la Goulette. Une vingtaine de pensionnaires y vivent en permanence, bénéficiant de soins et de convivialité. Cet organisme est soutenu par la communauté juive qui le prend en charge et assure sa continuité. Plusieurs œuvres caritatives apportent aussi leur soutien à ce lieu de vie qui a une spécificité juive tout en demeurant bien inscrit dans le vécu urbain. Cet autre exemple souligne l'existence de réseaux de solidarité communautaires qui rayonnent plus largement et bénéficient aussi de l'appui des édiles. Ces îlots où la ville révèle son tissu interreligieux comptent aussi un foyer pour personnes âgées de confession chrétienne qui se trouve dans la ville de Mégrine. Réunissant une quarantaine de personnes dans une villa entourée d'un grand parc, le foyer Delarue-Langlois est un havre pour celles et ceux dont l'âge avancé les rend dépendants.

JUSQU'EN 2011, LA DOCTRINE TUNISIENNE N'ADMETTAIT PAS D'INTERFÉRENCES ENTRE POLITIQUE ET RELIGIEUX

Comment toutes ces initiatives pourraient-elles



Du concept au concret

Par Mohamed-Chérif Ferjani

Balta-Bou Aouane : une des municipalités filles du « Printemps Tunisien »

La révolution tunisienne de 2010-2011, dite « révolution de la liberté et de la dignité », est partie des régions défavorisées portée par des revendications sociales contre le chômage, la corruption, le clientélisme, le népotisme, l'absence des libertés, la répression comme seule réponse aux mouvements sociaux, mais aussi contre les inégalités régionales. Très vite, la décentralisation s'est imposée comme remède à ces inégalités et à la concentration des pouvoirs accusée, à raison, d'être à l'origine de la gestion bureaucratique, de la corruption et des inégalités sociales et régionales. En effet, si l'on ne prend que l'exemple du dernier budget sous le règne de Ben Ali, 82% des fonds publics étaient consacrés aux zones côtières, et seulement 18% à l'intérieur du pays. Les populations étaient d'autant plus exclues de la participation politique à la gestion de leurs affaires, même au niveau le plus local, que 50% du territoire était en dehors des zones municipales et le tiers de la population ne pouvait, de ce fait, élire ses responsables locaux.

DE LA RÉVOLUTION AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES EN TUNISIE

Pour remédier à cette situation, la nouvelle constitution de janvier 2014 a préconisé, dans son article 131, une décentralisation. La création de 85 nouvelles municipalités visait à compléter la couverture intégrale du territoire tunisien par une organisation permettant l'implication de la population et des acteurs locaux dans la définition des priorités. Pour mieux assurer la représentation des femmes et des jeunes dans les exécutifs locaux, la loi relative aux élections municipales impose la parité entre les sexes, l'alternance homme-femme sur chaque liste de candidats. En outre, chaque liste doit présenter une personne de moins de 35 ans parmi les trois premiers candidats.

Si le facteur religieux était absent dans le déclenchement des soulèvements à l'origine de la révolution, la transition a été dominée par l'émergence d'un grand réseau de partis religieux et d'associations fortement soutenu par des financements occultes des pays du Golfe, de l'Arabie Saoudite, de la Turquie, de fondations implantées en Amérique du Nord et en Europe. La création d'un réseau de banques et d'institutions financières dites islamiques avait pour objectif de donner une base économique et sociale au projet. Le parti Ennahda a présenté des listes dans toutes les municipalités avec le soutien des associations et du réseau mis en place pendant la période de transition.

BALTA-BOU AOUANE : UNE NOUVELLE MUNICIPALITÉ RURALE DANS UNE RÉGION DÉFAVORISÉE

Dans le cadre de la décentralisation prévue par la nouvelle constitution tunisienne, Balta-Bou Aouane est devenue une Délégation qui ne dépend plus de celle de Bousalem, directement

liée au Gouvernorat de Jendouba dans le Nord-Ouest, l'une des régions les plus défavorisées du pays. Elle fait partie des nouvelles municipalités créées en 2016. Le territoire de la municipalité couvre une superficie de 366 km² dont la majeure partie est constituée de collines d'accès difficiles, avec des hameaux et des villages isolés et rattachés à onze communes, pour une population de plus de 30 000 habitants.

L'activité économique principale est l'agriculture employant une main d'œuvre largement féminine. La municipalité compte vingt-cinq écoles primaires, deux collèges, dix dispensaires, une maison de culture, deux maisons de jeunes. Par ailleurs, un hôpital de jour, un stade de football et un stade de boules sont en cours de réalisation. Elle ne dispose que de trois tracteurs, d'une pelleuse et d'équipements rudimentaires pour ramasser les ordures.

La campagne pour l'élection, en mai 2018, du premier conseil de la municipalité nouvellement créée a opposé quatre listes : celle du parti d'Ennahda mobilisant le registre religieux, celle du parti Nida Tounis (Appel pour la Tunisie) créé par l'actuel Président, Béji Caïd Essebsi, en 2012, celle du Front Populaire (une coalition regroupant des mouvements de gauche et des nationalistes panarabes), et une liste indépendante. Les quatre listes sont représentées dans le conseil municipal qui compte 24 membres : 12 élus(e)s de Nida Tounis, tou(te)s passé(e)s au nouveau parti Tahya Tounis (Vive la Tunisie) créé par le Premier Ministre Youssef Chahed, 8 du parti Ennahda, 2 du Front Populaire et 2 indépendants. La parité hommes-femmes est parfaite : 12 femmes et 12 hommes, en

majorité issu(e)s du monde enseignant et avec une moyenne d'âge bien inférieure à 50 ans.

UN MODE DE GOUVERNANCE PARTICIPATIF LIMITANT LA POLITISATION DU FACTEUR RELIGIEUX

Le clivage partisan, opposant une majorité de 16 élus(e)s aux islamistes (8 sur 24 élus(e)s), est atténué par le mode de gouvernance adoptée par l'équipe municipale. L'implication des organisations de la société civile et de la population dans l'élaboration des programmes et la détermination des priorités, à travers des réunions dans les différentes communes, oblige l'ensemble de l'équipe à laisser de côté les rivalités partisanes pour se consacrer à la réalisation des projets définis avec la population. Ces projets partent des besoins des différentes communes

qui manquent de voies de communication, principal obstacle au développement local, au désenclavement de plusieurs localités et à l'intégration municipale. L'équipe municipale a ainsi identifié 60 voies dans

Si le facteur religieux était absent dans le déclenchement des soulèvements à l'origine de la révolution, la transition a été dominée par l'émergence d'un grand réseau de partis religieux et d'associations.

et entre les villages à goudronner exigeant un investissement de 20 mille euros. Ces équipements sont nécessaires pour encourager les investisseurs à s'implanter dans la région, à contribuer à son développement et à améliorer la situation de l'emploi.

Pour 2019, le budget de la municipalité est de 1 million 900 mille dinars dont 600 mille dinars de salaires, 400 mille dinars de fonctionnement et 900 mille dinars pour la réalisation des projets prioritaires : dans le cadre de l'aide aux nouvelles municipalités, le Ministère des Affaires locales et de

L'AUTEUR MOHAMED-CHÉRIF FERJANI



né en 1951, est un politologue, islamologue et universitaire tunisien installé en France. Professeur de science politique à l'université de Lyon, il est chercheur au Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (GREMMO), à la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, au Centre national de la recherche scientifique et à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain. Il est membre du conseil scientifique international du World Congress of Middle Eastern Studies à Barcelone, du comité de pilotage de l'Institut supérieur d'étude du religieux et de la laïcité et du comité scientifique de revues comme *Prologues*, *La Revue maghrébine des livres*, *Alpha1* et *La Revue tunisienne de science politique*.

l'Environnement a programmé une aide à Balta-Bou Aouane de 2 millions d'euros (don de la Communauté Européenne) pour d'autres projets à programmer en concertation avec la population dans le cadre de l'encouragement à la gouvernance participative.

Outre les réunions publiques organisées régulièrement dans les différentes communes, dont l'ordre du jour est annoncé à l'avance à travers les différents médias par la commission d'information de la municipalité, l'équipe municipale essaie de s'appuyer sur les associations locales, qui sont au nombre de 20 et qui sont principalement de petites associations de développement. Il y a des associations culturelles et sportives qui collaborent avec la municipalité, tout comme une association d'aide aux femmes rurales très active pour monter des projets visant à améliorer la condition féminine, à améliorer les conditions des ouvrières agricoles et à promouvoir des projets autonomes que la municipalité essaie de soutenir.

La municipalité de Balta-Bou Aouane, par sa composition sociale, par l'implication des femmes et des jeunes, et par le mode de gouvernance s'appuyant

sur l'implication de la société civile et de la population dans l'élaboration de ses programmes, la détermination de ses priorités et la conduite de sa politique, semble sur la voie de réaliser les objectifs visés par la décentralisation et par la création de nouvelles municipalités dans les zones rurales des régions défavorisées d'où sont partis les soulèvements à l'origine du « printemps tunisien et arabe ». L'instrumentalisation de la question religieuse dans les campagnes électorales, autant pour les municipales que pour les législatives, semble, pour le moment, perdre de son poids grâce à l'implication de la population dans la définition des projets à même de répondre à ses préoccupations quotidiennes, loin des querelles politiciennes et des considérations idéologiques.

Ce n'est pas un hasard si cette municipalité se trouve donnée comme exemple de renouvellement des élites politiques et de réussite de la démocratisation. Même si la liste majoritaire à Balta-Bou Aouane n'est pas indépendante, son mode de gouvernance lui a permis de résister aux pressions de la direction du parti qui l'a investie en s'appuyant sur le soutien de la population pour imposer ses propres orientations, en désamorcant l'instrumentalisation du facteur religieux. Aura-t-elle les moyens de réaliser ses projets, de relever les défis du développement local durable, et de poursuivre sur la voie qu'elle a choisie contre la volonté des états-majors des grands partis qui ont investi et investiront les principales listes ? L'expérience est encore à ses débuts et mérite d'être encouragée pour lui permettre de perdurer et de servir d'exemple pour l'avenir.

L'instrumentalisation de la question religieuse dans les campagnes électorales, autant pour les municipales que pour les législatives, semble, pour le moment, perdre de son poids grâce à l'implication de la population dans la définition des projets.

“

L'espace public ouvert dans la ville est « le ciment de la ville ». Un ciment d'autant plus important que la ville contemporaine est perçue comme fragmentée par de nombreux réseaux et divisée en espaces fonctionnels reliés entre eux par les mêmes réseaux.

Denis Delbaere *La fabrique de l'espace public. Ville, paysage et démocratie*. Paris, Ellipses





“

L'AUTEUR FRÉDÉRIC DEJEAN



Formé en géographie à l'École normale supérieure de Lyon, Frédéric Dejean détient un doctorat en géographie et en études urbaines de l'Université Paris Nanterre et de l'Institut national de la recherche scientifique (centre Urbanisation culture société, Montréal). Il a poursuivi par des recherches postdoctorales en sociologie, en philosophie et en aménagement. Il est actuellement professeur au Département de sciences des religions de l'Université du Québec à Montréal où ses recherches portent notamment sur l'encadrement urbanistique des lieux de culte en contexte urbain et sur le rôle des groupes religieux dans l'intégration des personnes immigrantes. Il met l'accent sur des recherches conduites en partenariat avec les milieux de pratique.

Expériences de ville

Par Frédéric Dejean

Les enjeux du « zonage religieux » en contexte urbain : l'expérience montréalaise

Il y a de cela quelques années, un des principaux quotidiens québécois titrait : « Des résidents refusent une mosquée à Ahuntsic-Cartierville ». Ce refus faisait suite à un processus d'approbation référendaire, dispositif original prévu au Québec dans le cadre la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et venait clore une affaire de plusieurs mois au cours de laquelle un groupe de croyants de confession musulmane avait demandé à l'arrondissement de transformer un local (pour lequel ils avaient un permis pour des activités de nature sociale et communautaire) en un lieu de culte. Un tel exemple illustre bien le fait que les pratiques de l'aménagement et de l'urbanisme ne peuvent être réduites à la simple application de normes techniques et de règlements. Au contraire, elles ont une portée politique forte qui, localement, rendent compte d'enjeux dont la portée est bien plus large. À travers l'exemple de Montréal (Québec), nous proposons de traiter des défis urbanistiques qui découlent de l'évolution récente des paysages religieux dans de nombreuses villes à travers le monde. Nous commençons par rappeler trois mutations socio-spatiales ayant profondément transformé le paysage religieux montréalais, pour ensuite présenter les enjeux spécifiques en termes d'encadrement urbanistique et mettre de l'avant quelques initiatives mises en place par les arrondissements montréalais.

TROIS MUTATIONS SOCIO-SPATIALES DÉTERMINANTES

La localisation d'activités religieuses dans des locaux qui ne leurs sont à l'origine pas destinés. Les activités religieuses sont traditionnellement associées à des lieux clairement identifiés, que ce soit par leur situation dans la trame urbaine ou encore le programme architectural qui indique sans ambiguïté leur fonction (un clocher, des vitraux, un dôme, des sculptures). Or, la tendance récente est celle d'un affaiblissement de ce modèle au profit de l'installation de lieux de culte dans des bâtiments existants qui abritaient antérieurement des activités aussi variées que des commerces, des succursales bancaires, ou encore des garages automobiles. Ceci a pour effet de réduire le degré de visibilité des lieux de culte. Il faut ajouter à cela l'existence d'un glissement sémantique intéressant : on parle désormais moins de « lieux de culte » que d'« espaces cultuels ». Une telle expression indique que les groupes religieux n'occupent pas forcément l'ensemble d'un bâtiment, mais seulement une petite portion, ce qui rend d'autant plus difficile leur identification.

Du lieu de culte au centre plurifonctionnel. L'expression lieu de culte est trompeuse car s'il s'agit bien de lieux dans lesquels se tiennent des activités religieuses, ils abritent également d'autres fonctions qui ne sont pas de nature strictement religieuse, mais davantage sociale,

culturelle et communautaire. En contexte montréalais, cette plurifonctionnalité des locaux religieux n'est pas tout à fait nouvelle puisque les sous-sols des églises catholiques accueillaient traditionnellement des activités à caractère social, comme les fameuses parties de bingo. Aujourd'hui, dans un contexte où la dynamique religieuse est en partie liée à l'immigration, cette plurifonctionnalité est importante pour des groupes religieux minoritaires dont les fidèles ont immigré au Québec. Les lieux de culte abritent alors de nombreuses activités qui participent à l'intégration des nouveaux arrivants : cours de langue, apprentissage de la vie au Québec (comment, par exemple, ouvrir un compte bancaire et bien gérer ses finances), banque alimentaire, accompagnement dans les démarches administratives...

Le passage de la paroisse à la congrégation.

Dans la tradition catholique, l'appartenance à un lieu de culte repose sur une proximité géographique et la paroisse désigne le territoire qui relève d'une église en particulier. Au contraire, dans le Protestantisme, l'appartenance repose sur des affinités sociales, de sorte que la congrégation n'est pas définie par une proximité géographique mais par une proximité sociale. Le système paroissial est possible quand l'institution religieuse offre un service identique dans l'ensemble du territoire. À l'heure actuelle, la segmentation du « marché

religieux », conséquence de l'arrivée de nouveaux groupes religieux et de distinctions internes au sein des institutions religieuses historiques (à Montréal, il existe par exemple une paroisse catholique inclusive² et une paroisse catholique haïtienne) a pour effet que les lieux de culte attirent des gens qui ne résident pas forcément à proximité, mais qui peuvent faire plusieurs kilomètres pour les rejoindre.

LES ARRONDISSEMENTS³, VÉRITABLES LABORATOIRES DU « ZONAGE RELIGIEUX »

Il découle des grandes mutations socio-spatiales qui viennent d'être présentées des enjeux incontournables en termes d'aménagement et d'urbanisme. Du fait du pluralisme religieux, jamais le paysage religieux montréalais n'a été aussi complexe qu'aujourd'hui et la plurifonctionnalité des lieux de culte constitue des défis importants. En effet, il existe à Montréal une distinction fondamentale entre les « centres communautaires » et les « lieux de culte ». Cette distinction commande l'obtention de deux types de « certificats d'occupation » : le premier pour des « activités sociales et communautaires » et le second pour des « activités religieuses ». Dans un contexte de pluralité religieuse où les pratiques cultuelles revêtent des formes très diverses et les lieux de culte assument de multiples fonctions, la ligne de démarcation entre les deux catégories, le cultuel et le culturel, devient de plus en plus floue.

Ce flou est d'ailleurs exploité par certains responsables religieux – toutes confessions confondues – qui présentent des demandes

¹ <https://www.journaldemontreal.com/2016/06/05/referendum-pour-la-mosquee-de-la-discorde-1>.
Ahuntsic-Cartierville est l'un des dix-neuf arrondissements que compte la Ville de Montréal.

² Une communauté inclusive oriente son action vers l'accueil de toutes les minorités, notamment les membres des communautés LGBT+.

³ Il est important d'avoir en tête que les arrondissements ont la charge d'élaborer pour leurs territoires respectifs un « règlement de zonage » qui doit être en conformité avec le Plan d'urbanisme de Montréal. Cette autonomie relative permet de comprendre les différences d'un arrondissement à l'autre en termes de « zonage religieux ».

de certificat d'occupation pour des activités sociales et communautaires, alors même que leur activité principale est la pratique religieuse.

Conscients de l'existence d'une sorte de « zone grise », certains arrondissements ont pris des dispositions : par exemple, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté en 2013 un règlement qui modifiait le règlement d'urbanisme relatif au retrait de l'usage « activités communautaires ou socioculturelles » de certaines catégories d'usages commerciaux. En 2015, faisant suite à un projet d'ouverture de lieu de culte sous le couvert d'un centre communautaire par un imam controversé, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve avait aussi refusé l'émission du certificat d'occupation et modifié la réglementation afin de préciser la définition de l'usage « lieu de culte ». Ce cas, hautement médiatisé à Montréal, avait aussi entraîné d'autres arrondissements à effectuer des modifications similaires.

»

L'expression lieu de culte est trompeuse car s'il s'agit bien de lieux dans lesquels se tiennent des activités religieuses, ils abritent également d'autres fonctions qui ne sont pas de nature strictement religieuse, mais davantage sociale, culturelle et communautaire.

Un second enjeu est directement lié à l'usage de la voiture (stationnement parfois anarchique à proximité des lieux de culte et circulation ralentie lors de l'arrivée des fidèles).

Dans de nombreux

cas, les lieux de culte ne disposent pas d'un nombre suffisant de places de stationnement, que ce soit dans la rue ou dans un stationnement dédié et des conflits d'usage peuvent se produire avec les résidents qui habitent à proximité du lieu. Un premier type de réponses apporté à cet enjeu est d'autoriser l'ouverture de nouveaux lieux de culte dans des secteurs qui ne sont pas résidentiels et qui disposent d'un nombre élevé de places de stationnement. On évite ainsi les irritants en facilitant la circulation automobile et le stationnement.

Par exemple, en 2010, l'arrondissement de Saint-Léonard a autorisé l'installation des lieux de culte dans quatorze zones de son parc industriel. Même si une telle pratique offre des avantages, elle peut apparaître comme une forme de relégation des activités religieuses dans des zones peu valorisées, mal desservies par les transports en commun, et mal équipées en infrastructures (absence de trottoirs, mauvais éclairage...). D'ailleurs, certains arrondissements refusent d'envoyer les lieux de culte dans des zones industrielles et souhaitent au contraire qu'ils soient localisés dans des artères plus dynamiques. Avec le passage de la paroisse à la congrégation, un lieu de culte peut voir son nombre de fidèles augmenter drastiquement en l'espace de seulement quelques années. Ces variations peuvent être difficiles à prévoir et amènent des pressions sur le nombre de places de stationnement du lieu de culte. Face à cette problématique, l'arrondissement de Saint-Léonard demande une superficie minimale de 10 000 m² pour les lots voulant accueillir des lieux de cultes en zones industrielles.

Un troisième enjeu est directement lié à l'installation des lieux de culte dans des bâtiments existants. C'est notamment le cas d'un nombre important de petits commerces en rez-de-chaussée qui sont loués ou achetés par des groupes religieux. En contexte montréalais, cette tendance s'explique du fait de l'existence de locaux commerciaux vacants et d'une réglementation qui permet dans plusieurs arrondissements l'installation de lieux de culte sur des artères commerciales. Néanmoins, une telle pratique ne va pas sans poser de problèmes car les lieux de culte ont des temporalités particulières, souvent différentes de celles de commerces traditionnels. Par exemple, à l'automne 2015, l'arrondissement du Sud-Ouest a modifié son règlement de zonage de façon à limiter l'installation des lieux de culte sur sa principale rue commerciale. Il est vrai que de nombreux lieux de culte, notamment de petites Églises protestantes évangéliques, s'étaient installés sur cette artère. Outre le fait que les activités de ces communautés étaient limitées à certains moments, en particulier le dimanche matin et certains jours en soirée, les devantures des anciens locaux commerciaux se trouvaient couvertes par des rideaux, ayant ainsi pour effet de rompre la continuité commerciale de la rue. Afin de protéger la vitalité des rues commerciales, d'autres arrondissements ont aussi simplement interdit les lieux de culte en façade ou au rez-de-chaussée de ces artères tout en les autorisant aux étages supérieurs.

CONCLUSION

La question du « zonage religieux » permet d'ancrer localement les débats récurrents dans nombre de pays quant à la place des religions dans l'espace public, débats qui demeurent parfois trop théoriques et désincarnés. Les quelques éléments que nous avons présentés à partir de l'expérience montréalaise montrent bien que l'encadrement des lieux de culte possède une dimension politique importante car l'espace est intrinsèquement politique et constitue un réservoir de sens et de significations culturelles et identitaires pour les citadins. Dès lors, il apparaît que parler des modes d'existence des groupes religieux dans la ville, ce n'est pas aborder une question qui n'intéresse que les aménageurs et les groupes religieux, mais c'est traiter d'une question plus large qui engage l'ensemble des citoyennes et des citoyens, celle du vivre-ensemble. ■



Expériences de ville

Par Imène Zaâfrane Zhioua

Faits religieux et aménagements urbains en Tunisie : entre ouverture démocratique, régulations politiques et permissivité dans les pratiques

La ville est le lieu majeur de toutes les diversités. C'est la reconnaissance de la légitimité de chacun à « être là » qui rend possible toute vie urbaine, aussi bien dans les unités de voisinage qu'à l'échelle de la ville. La question de l'aménagement urbain, de ses orientations majeures, de sa gouvernance, de l'occupation du sol, de ses formes et de ses fonctions est souvent révélatrice du degré de pluralisme d'une ville. Fait social total, le fait religieux est un élément constitutif de la pluralité au sein de l'espace urbain et des dynamiques politiques, sociales et territoriales qu'elle peut enclencher. Ce fait religieux dans toute sa diversité a trouvé son expression dans l'espace public dans la Tunisie post révolutionnaire.

ÉMERGENCE POLITIQUE DU FAIT RELIGIEUX : TRANSFORMATIONS POLITIQUES ET INFLUENCES DIRECTES ET INDIRECTES SUR L'AMÉNAGEMENT

Te phénomène religieux constitue un fait social total parce qu'il concerne tous les éléments de la société mais aussi parce qu'il se laisse envisager de différents points de vue. On peut justifier aussi l'usage de ce concept en rappelant que la religion peut mettre en branle la totalité de la société et de ses institutions, sous toutes ses dimensions politiques, économiques, culturelles, sociales et qu'il façonne en même temps les diverses formes de la vie quotidienne des individus qui la composent.

C'est sur le terrain que l'effet direct est perceptible par des constructions de lieux de culte mais qui ne respectent pas toujours la réglementation et qui occupent parfois l'espace public au mépris des règles d'usage habituelles des biens communs.

L'influence directe des nouvelles majorités politiques et des nouvelles gouvernances locales en matière d'utilisation du sol et de construction mais aussi sur les cadres institutionnels et réglementaires de l'aménagement du territoire. L'influence indirecte pourrait être évaluée sur le plan de l'effet de ces gouvernances sur les fonctions accueillies par les espaces aménagés sur le développement local, sur le paysage ou sur l'identité des lieux.

Sur le plan local, les premières élections municipales d'après la révolution ont eu lieu en Tunisie en Mai 2018. Pendant la période qui a suivi la révolution, les conseils municipaux

démissionnaires ont été remplacés par des instances provisoires composées de compétences locales indépendantes nommées par l'État.

La grande surprise de ces élections municipales en Tunisie a été la victoire des listes indépendantes qui ont obtenu près de 33% des sièges, suivies par le parti Ennahdha avec 30% des sièges et le parti Nida Tounes avec un peu plus de 22% des sièges. Les conseils municipaux élus dans les grandes villes sont composés par des coalitions constituées par des membres représentant les deux partis majoritaires ainsi que des représentants des listes indépendantes.

Le fait marquant de ces élections a été l'ascension à la tête de la mairie de Tunis de Mme Souad Abderrahim (Ennahdha), elle devient ainsi la première femme élue maire de la capitale.

Ennahdha a aussi remporté les mairies dans un grand nombre de villes. Il est présent dans quasiment toutes les municipalités du pays, mais aussi au sein de conseils municipaux composés de représentants des différents partis et d'indépendants.

L'INFLUENCE DU FAIT RELIGIEUX ET DE SA TRADUCTION POLITIQUE SUR L'AMÉNAGEMENT

La question de l'aménagement territorial a été au cœur des préoccupations de la Tunisie post

révolutionnaire. En effet, les iniquités territoriales ont été les principales problématiques à l'origine de la chute du régime de Ben Ali et de la Première République tunisienne. De fait, près de trente années après l'adoption du premier Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), les disparités régionales héritées de la colonisation sont toujours présentes et ont été accentuées par une ouverture à la mondialisation. Les clivages territoriaux se constituent sur deux gradients : le premier se définit sur l'opposition entre le nord et le sud du pays ; le deuxième, plutôt du front de mer vers l'intérieur, privilégiant une bande littorale (de Bizerte à Sfax) qui bénéficie d'une forte concentration de la population, des activités au détriment des territoires de l'arrière-pays¹.

Au lendemain de la révolution, et face au constat d'échec de la politique d'aménagement du territoire dans le domaine de la régulation des inégalités de développement, l'état tunisien a entamé une série d'études et de réflexions dans le but d'atténuer, voire de remédier à ces différenciations non souhaitables. Malheureusement, et huit ans après la révolution, les observations mettent en évidence que les politiques territoriales post révolutionnaires ne s'inscrivent pas dans une logique de rupture, mais dans une continuité avec les anciennes pratiques et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'absence d'un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National (2004) : les projets post-révolutionnaires s'inscrivent dans la continuité du SDATN, notamment dans le maintien de la capitale dans son rôle macrocéphale. Le nouveau Code de

l'aménagement du territoire et de l'urbanisme se positionne aussi dans l'esprit de continuité de l'État. Cette continuité observée au niveau des politiques et pratiques de l'aménagement du territoire laisse supposer que les transformations induites par le fait religieux post-révolutionnaire sont faibles voire inexistantes au niveau central. La traduction d'une nouvelle gouvernance politique sur les dispositifs de régulation est difficilement perceptible à ce stade dans ses effets.

Le Code des collectivités locales, entré en vigueur récemment avec la mise en place des conseils municipaux issus des élections de 2018 devrait donner cependant plus d'autonomie aux municipalités.

Au niveau local, la plupart des entretiens réalisés avec les élus des communes du Grand Tunis a montré que le parti islamiste n'a, pour l'instant, pas d'effet direct notable sur les processus de développement urbain, tels que des changements d'affectation du sol, ou des changements au niveau des fonctions des espaces aménagés. En effet, toutes les décisions des conseils municipaux sont soumises au vote, et de par la pluralité de la constitution des conseils, aucun parti n'a de pouvoir absolu. On note cependant, parmi les premières décisions prises par le conseil municipal de Tunis l'affirmation de l'idée d'un retour à l'identité arabo-musulmane. Elle porte sur une décision d'arabisation des enseignes des magasins et des changements de noms de certaines rues.

Les entretiens et les observations de terrain ont permis de relever aussi un certain nombre de dépassements au niveau de la construction des lieux de cultes : constructions de mosquées sans permis de bâtir, constructions non conformes au cahier des charges ou encore constructions dans l'espace public. Ces dépassements sont constatés par les services municipaux : des décisions d'arrêt des travaux ou de démolition sont prises, mais ne sont pas toujours exécutées.

Les autorités religieuses

semblent jouir d'un sentiment d'impunité, dans la mesure où les décisions des autorités municipales prises à leur encontre ne sont pas exécutées.

EN GUISE DE CONCLUSION

En bref, nous pouvons dire qu'au niveau réglementaire et institutionnel, l'effet religieux sur la ville et son aménagement n'est pas visible, aussi bien au niveau central que local. C'est sur le terrain que l'effet direct est perceptible par des constructions de lieux de culte mais qui ne respectent pas toujours la réglementation et qui occupent parfois l'espace public au mépris des règles d'usage habituelles des biens communs. Les autorités religieuses semblent jouir d'un sentiment d'impunité, dans la mesure où les décisions des autorités municipales prises à leur encontre ne sont pas exécutées. La légitimité du fait religieux aurait ainsi tendance à se juxtaposer à la légitimité politico-administrative de l'acte de construire. Comme les municipalités sont responsables du respect des plans d'aménagement, de l'application des règlements relatifs à l'affectation du sol sur leur territoire ainsi que de l'octroi des permis de bâtir, il est probable que les pratiques en matière de traitement des demandes de permis de bâtir soient parfois à géométrie variable. Le fait religieux est un phénomène social total ancré dans l'histoire longue du pays. Les autorités religieuses mettent les acteurs locaux face à une conscience religieuse qui se place au-dessus des pratiques réglementaires en usage. Cette hiérarchisation des valeurs peut rendre le système politique issu de la modernité post-indépendance poreux et permissif, en particulier au niveau local où les solidarités communautaires religieuses s'expriment plus fortement. Sur ce plan, le transfert de compétence en cours en matière d'aménagement du niveau central au niveau local pourrait encore affaiblir le rôle normatif des régulations publiques en matière d'aménagement du territoire. ■



¹ Ben Jelloun, M. (2017). L'aménagement du territoire national et les contraintes de la nouvelle gouvernance dans la Tunisie postrévolutionnaire, <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/2939>



LES AUTEURS HYGIN KAKAI ET ALBAN KAKAI



Hygin Kakai est agrégé de Science politique au Centre d'Études Sociologiques et de Science politique à l'Université d'Abomey-Calavi.
Alban Kakai est docteur en Sociologie de l'action publique au Centre d'Études Sociologiques et de Science politique à l'Université d'Abomey-Calavi.

Expériences de ville

Par Hygin Kakai et Alban Kakai

La religion islamique et la co-construction de la ville Porto-Novo

Hogbonou, Porto-Novo ou Adjatchè, la capitale politique du Bénin est une ville caractérisée par une certaine démocratie participative quoique minimalistre compte tenu des rôles socio-politiques joués par divers acteurs sociaux. Dans cette perspective, la communauté musulmane fait montre d'une influence particulière dans la production et le fonctionnement de la ville. En effet, **en Afrique de l'ouest et plus particulièrement au Bénin, on note souvent des regroupements identitaires urbains** (cas des quartiers Zongo à dominance Haoussa, par exemple) **basés sur des logiques ethnoreligieuses qui témoignent de la proximité culturelle.** Ces espaces urbains se construisent en synergie avec les acteurs de la ville. Dans une approche de gouvernance locale axée sur la décentralisation, beaucoup d'actions publiques sont produites aussi bien dans une dynamique top-down que dans une dynamique bottom-up. Dans les deux cas, on peut noter à certains égards un contact étroit entre les autorités communales et les populations à la base, notamment les communautés musulmanes de Porto-Novo. Cette ville est majoritairement dominée par deux grandes communautés à savoir les Yorubas et les Gouns, respectivement musulmans et chrétiens pour la plupart.

L'ISLAM ET L'EXTENSION DU FAIT URBAIN À PORTO-NOVO

Malgré son melting-pot, la ville de Porto-Novo est caractérisée par une ségrégation spatiale entretenue par des stratégies « latentes » entre les individus mais aussi entre les communautés religieuses pour le contrôle de l'espace urbain. On note à cet effet, des quartiers majoritairement occupés par les musulmans. Il s'agit d'Ilé Fié, Idiaraba, Degue, Attaké, Mandourou, Agbokou. Il convient de souligner que certains de ces quartiers comptent de riches commerçants et sont le symbole des premières installations dans la ville. Ces quartiers ont été construits à la faveur de la solidarité qui caractérise la communauté musulmane.

Les autorités ont, par la suite, contribué à la viabilisation de ces quartiers et ont mis en place des infrastructures pour faciliter la mobilité urbaine. Mais l'intervention des autorités s'est concrétisée dans le temps en deux étapes. On note en amont, une forte demande sociale (faite de plaidoiries) des représentants de la communauté (en l'occurrence des autorités religieuses) qui débouche sur une forte collaboration et coopération avec les autorités de la ville dans la perspective de recherche de solutions aux problèmes rencontrés dans ces quartiers. Il s'en suit alors l'élaboration et la mise en œuvre d'action publique urbaine propre à ces quartiers. Toutefois, cette action peut s'inscrire dans des champs géographiques plus vastes.

L'extension de la ville s'est opérée aussi grâce

aux œuvres caritatives de la communauté musulmane dans certains quartiers de Porto-Novo. Il s'agit notamment de la construction d'écoles, de points d'eau, de centres de santé, etc. La communauté musulmane locale en partenariat avec des structures caritatives arabes a pu construire, par exemple, l'hôpital El Fater et le centre de santé Ahmadiya.

Ces interventions concernent aussi l'octroi des bourses d'études islamiques aux musulmans. Mais, l'action des musulmans ne se limite pas sur le plan social.

L'ÉCONOMIE PORTO-NOVIENNE AUX MAINS DES MUSULMANS

L'économie de Porto-Novo est essentiellement basée sur le commerce quoi que d'autres activités s'y développent. Les musulmans Yoruba sont, par essence, des commerçants et des opérateurs économiques. De fait, l'économie (formelle comme informelle) est à forte résonance musulmane.

La proximité avec le Nigéria joue énormément dans le développement de cette activité commerciale qui ne se limite pas à proprement parler à Porto-Novo. Cette activité commerciale repose sur les marchés de la commune (marché Gbêko et Grand marché à Porto-Novo) mais également sur le marché international de Dantokpa (Cotonou). À Dantokpa comme dans ces marchés, les Yorubas sont l'un des principaux marchands de produits cosmétiques, de dérivés plastiques, de pagnes, etc. Ce n'est point un secret, « les riches de Porto-Novo sont d'abord des Yorubas ». Le commerce de l'essence de contrebande, en provenance du Nigéria, est, quant à lui, une activité pratiquée par plusieurs couches sociales indépendamment de la variable religion. Mais l'opposition entre ces dernières peut se noter notamment sur le terrain politique.

LE CHAMP POLITIQUE PORTO-NOVIEN

Le jeu politique dans la ville de Porto-Novo se joue entre les deux communautés et confère à chaque branche un poids politique très déterminant. Le pouvoir religieux musulman a un poids stratégique très important dans la ville de Porto-Novo. Conscient de sa position, il constitue un bastion et une caution très forte au parti politique qui prend en compte ses profondes aspirations. N'ayant pas tenu compte de cette réalité en 1995 le parti NCC (Notre Cause Commune) de Albert Tévoédjré a perdu le terrain politique au profit du Parti du Renouveau Démocratique de Me Adrien Houngbedji qui, par le jeu d'une liste de candidature mixte (musulman/chrétien) a rallié la quasi-totalité des musulmans à sa cause. Le pouvoir religieux musulman influence aussi le parti majoritaire de la ville (le PRD) en ce qui concerne le choix et le positionnement des personnalités sur

les listes électorales. Il faut noter que le pouvoir religieux musulman est incarné par de hauts dignitaires de la communauté, qui ont une personnalité très forte. Ils jouissent d'un puissant charisme et ils influencent les grandes décisions. C'est l'exemple de feu Moucharaf Gbadamassi et de Karim da Silva.

« L'extension de la ville s'est opérée aussi grâce aux œuvres caritatives de la communauté musulmane dans certains quartiers de Porto-Novo. »

Très souvent, les décisions majeures de la ville se prennent en commun accord avec le pouvoir religieux musulman. La configuration du conseil municipal de la ville en est une illustration très éloquente. Le Maire et ses trois adjoints constituent une équipe équilibrée de deux chrétiens et de deux musulmans. Depuis 2003, l'alternance se joue de façon spontanée. Lors d'une profonde crise qui avait opposé le culte Zangbeto et les musulmans de certains quartiers de Porto-Novo dans les années 1993, le pouvoir religieux musulman a été d'un poids non négligeable dans la résolution de la crise. Cette cohésion sociale est manifeste

“

et le Conseil des sages de Porto-Novo y joue un rôle majeur. Il s'agit, en effet, d'une association mixte des sages de toutes les confessions religieuses qui travaille de façon étroite avec les autorités locales et même nationales pour des questions relatives à la ville de Porto-Novo.

Le cas le plus édifiant est leur participation active à l'élaboration et à la redynamisation du projet gouvernemental de réhabilitation de la ville de Porto-Novo. Cela permet de nuancer la conception selon laquelle la ville est dirigée par des musulmans. Elle se cogère avec toutes les communautés. Un ancien préfet de l'Ouémé, Moukaram Badarou, souligne que « la ville est caractérisée par un rapport empreint de cordialité et de respect entre les autorités de la ville et les responsables religieux ». Toutefois, des décisions sont prises des fois en aparté avec les autorités musulmanes quand celles-ci concernent spécifiquement la communauté. Il s'agit, par exemple, des négociations à propos de l'occupation des espaces publics aux heures de prières mais aussi de l'éclairage public dans la zone de la Mosquée centrale.

Dans le cas d'espèce, le Haut conseil de la communauté musulmane de Porto-Novo "utilise" Me Adrien Houngbédji comme un acteur-pivot devant leur rendre justice et rendre justice à leur communauté. Le choix porté sur cet interlocuteur n'est pas sans raison. Me Adrien Houngbédji était non seulement le Président de l'Assemblée Nationale mais également le Président du parti majoritaire de la ville (PRD).

Par ailleurs, le pouvoir religieux musulman influence aussi le comportement d'une frange de la jeunesse de la ville à travers les enseignements religieux, l'organisation de plusieurs journées d'activités civiques. L'influence de la religion musulmane est assez perceptible à travers ses lieux de culte, ses infrastructures sociocommunautaires (mosquée, écoles, hôpitaux, etc.) et son rôle central dans la construction de la paix sociale. On pourrait donc en déduire que le pouvoir religieux musulman a une influence économique, politique et sociale importante dans la ville. Mais, son expression n'opprime pas les autres communautés religieuses de la ville. Porto-Novo offre une cohabitation religieuse qui soutient la démocratie locale. ■

Très souvent, les décisions majeures de la ville se prennent en commun accord avec le pouvoir religieux musulman.





L'AUTRICE RAJA GMIR



est maître-assistante au département de français à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis et conseillère municipale de la ville de Tunis, élue en mai 2018 membre permanent des commissions : « Propriété », « Formation et emploi » et « Relations internationales ».



Expériences de ville

Par Raja Gmir

Religion et gouvernance locale Le rôle de la mosquée dans le quartier

Voltaire dit dans son *Traité sur la Tolérance* (1763) : « Il est de l'intérêt du genre humain d'examiner si la religion doit être charitable ou barbare ». Ce qui veut dire que la religion peut être l'un ou l'autre et qu'il incombe à l'homme le choix ou la responsabilité d'user de l'un ou de l'autre. La question qui se pose, dès lors, est de savoir ce qu'il faut faire pour que la religion ne soit pas une arme à double tranchant, qu'elle soit au contraire un rempart contre la barbarie, qu'elle soit au service du citoyen et qu'elle réponde à ses attentes.

INVESTISSEMENT PAR LES RELIGIEUX EXTRÉMISTES DE LA MOSQUÉE DU QUARTIER

A la suite de la révolution du 14 janvier 2011 ou ce que le monde occidental se plaît à appeler « la révolution du jasmin », la Tunisie a connu l'émergence de courants religieux extrémistes qui se sont emparés des mosquées dans les quartiers populaires. Un des faits majeurs de l'après-révolution a été la construction par centaines de mosquées qui échappaient et échappent encore pour certaines au contrôle du ministère de tutelle. Par ailleurs, profitant du vide politique dans les instances locales étant donné que tous les conseils municipaux ont été dissous, ces extrémistes, ont pris possession de plusières mosquées, notamment celles des quartiers défavorisés, pour procéder au recrutement des fidèles et à leur endoctrinement. La mosquée, d'un lieu de culte, se transforme en un espace de recrutement politique et de propagande idéologique.

Les imams se sont implantés dans les nouveaux quartiers périphériques des grandes villes, quartiers anarchiques et oubliés des responsables. Sous couvert de religion et de charité, ils profitent de la vulnérabilité des classes les plus défavorisées. Financés par des organisations internationales et des associations caritatives et disposant, de ce fait, de beaucoup de moyens, ces imams finissent par avoir un tel ascendant moral que les mosquées se transforment en lieu de prosélytisme et de recrutement politique. Il est indéniable que les prêches ont fini par avoir pour but de séduire les jeunes en difficulté (chômeurs, démunis, socialement et économiquement vulnérables) et d'en faire une base militante qui influe négativement

sur le paysage politique national. Ces mosquées ont endoctriné des milliers de jihadistes envoyés pour la plupart en Syrie pour mener le Jihad contre les « mécréants ».

RÉINVESTISSEMENT PAR LES AUTORITÉS LOCALES DE LA MOSQUÉE DU QUARTIER

Cet islam extrémiste et intolérant n'a jamais été l'apanage de la Tunisie. Certes le religieux a toujours occupé une place importante dans la vie quotidienne du Tunisien. Les zaouïas (mausolées) ont été, et restent, des lieux de convivialité et de cohésion sociale ; la charité s'y fait pour la charité.

De fait, l'interférence entre le religieux et le politique n'est pas dans la tradition de la politique tunisienne. C'est la révolution de 2011 qui l'a imposée. Aussi faut-il tenir compte de cette nouvelle donne et imposer un islam modéré dans la gouvernance

locale. Il faudrait mettre en place des procédures et des mécanismes permettant une coopération positive et constructive entre les autorités religieuses du quartier et les élus municipaux en charge des dossiers sociaux.

Cette coopération consisterait dans un partage des tâches. Les autorités religieuses pourraient continuer à se charger du repérage des personnes nécessiteuses (qui d'ailleurs s'adressent spontanément à elles) puis d'en référer aux autorités municipales qui assureraient le suivi. Il s'agit pour les autorités municipales de reconquérir le terrain social en essayant de répondre aux attentes et aux besoins les plus urgents : logements sociaux pour les sans-abris, emplois pour les chômeurs, crèches et jardins d'enfants, soutien scolaire,

formation professionnelle, etc. Des solutions doivent, en effet, être trouvées pour assurer une meilleure qualité de vie au sein du quartier.

Il est à signaler que si les classes défavorisées se tournent vers la mosquée c'est parce qu'elles ont fini par désespérer des autorités et des promesses faites lors des campagnes électorales et qui restent non tenues. L'enjeu est donc de redonner une crédibilité aux autorités municipales afin qu'elles rejouent le rôle social qu'elles ont négligé. Cette coopération entre les autorités municipales et religieuses ne pourrait aller dans un sens progressiste que si, évidemment, les conseils municipaux élus sont porteurs d'un projet moderniste. Le défi est également de faire en sorte que la mosquée redevienne ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, c'est-à-dire un lieu politiquement neutre.

Ceci n'exclut pas que le prêche garde une dimension sociale. Le rôle de l'imam doit être d'orienter les jeunes potentiellement vulnérables afin de les prémunir contre la tentation du fanatisme et contre la délinquance sociale. Si la coopération est effective entre la municipalité et la mosquée, les solutions préconisées ne pourraient être que positives parce qu'elles œuvreraient dans le sens de la cohésion sociale. L'islam retrouverait ainsi sa vocation première de religion modérée et l'autorité locale une crédibilité mise à mal ces dernières années.

Ainsi un état des lieux réaliste de la situation de la gouvernance locale révèle une désaffection du citoyen à l'égard de l'autorité municipale et, au contraire, un regain d'intérêt pour le religieux également au niveau local donc pour la mosquée du quartier qui est devenue, de ce fait, le lieu focal autour duquel se bâtit la vie du quartier. Pour regagner le terrain perdu, la municipalité doit œuvrer en collaboration avec la mosquée et surtout donner à la dimension sociale la place première qui doit lui revenir. ■



**Le meilleur signe
que l'humanité devient divine
est qu'elle n'est plus jamais
innocente de ce qui l'accable.**

Abdenour Bidar

